

Commission de gestion du Conseil général de la Ville de Sierre

Rapport sur le budget de l'année 2016

Membres :

Sabine Rey, présidente
Gilles Barmaz
Eliane Campisi
Patrick Cretton
Sébastien Duc
Laurent Ducry, rapporteur
Stefan Julen
Anthony Lamon
Uli Salamin
Danaëlle Savioz

Sierre, le 20 novembre 2015

Table des matières

1	INTRODUCTION	3
1.1	CONSTATATIONS GÉNÉRALES	4
1.2	LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT.....	4
1.3	LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS.....	6
1.4	LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT.....	8
2	ANALYSES ET COMMENTAIRES	9
2.1	INTRODUCTION	9
2.2	COMMENTAIRES	15
3	CONCLUSIONS	24
3.1	CONSIDERATIONS GENERALES	24
3.2	REQUETES.....	24
3.3	AMENDEMENTS.....	25
4	ANNEXES	26
4.1	Annexe 1 : rubriques sur-budgétisées pointées dans le rapport des comptes 2013	26
4.2	Annexes 2 : autres charges budgétisées en baisse	29
4.3	Annexes 3 : recettes effectives	36
4.4	Annexe 4 : dépenses effectives en baisse depuis 2010	38

1 INTRODUCTION

Conformément aux statuts du Conseil général, la Commission de gestion (Cogest) a analysé le budget 2016 de la Ville de Sierre.

Le 7 octobre 2015, la Municipalité a remis à la Commission de gestion le budget 2016 de la Ville de Sierre, les plans financiers 2016 – 2019 et 2016 – 2025, le fascicule détaillant les dépenses liées et non liées, ainsi que le PV de la Commission des finances. La Cogest a étudié ces documents de manière à préavis sur l'entrée en matière, discuter le détail, donner un préavis sur le budget et le rapporter au Conseil général lors de la séance du 16 décembre 2015.

Les membres de la Commission de gestion ont complété cette étude par des entretiens avec les chefs de service, certains conseillers municipaux, ainsi qu'avec la Municipalité représentée par Messieurs François Genoud et Jérôme Crettol, respectivement Président de la Ville et secrétaire communal.

Les membres de la Commission de gestion remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur amabilité et leur disponibilité.

La Commission de gestion a établi le présent rapport afin que le Conseil général puisse se déterminer lors du plénum du 16 décembre 2015 quant aux points suivants:

- l'approbation du budget 2016 tel que présenté
- l'autorisation de contracter les emprunts que ce budget implique

Le Conseil général a la possibilité d'amender certaines rubriques, tout en respectant les dispositions prévues par la loi. Ainsi, l'article 5 du Règlement communal d'organisation précise que « le Conseil général vote le budget rubrique par rubrique, à l'exception des dépenses liées. Seules les rubriques d'un montant supérieur à CHF 50'000 et non-liées peuvent être amendées par le Conseil général ».

L'article 68 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes définit la notion de dépense liée. Ainsi, une dépense est considérée comme liée:

1. Lorsque le principe de la dépense et son montant sont prescrits par une disposition légale ou un jugement
2. Lorsqu'elle est absolument indispensable à l'accomplissement d'une tâche administrative prescrite par la loi
3. Lorsqu'elle découle impérativement de l'exécution d'un contrat approuvé par l'organe compétent

Cette disposition légale relative à la distinction entre les dépenses liées et non liées peut donner lieu à des interprétations. C'est pourquoi une classification des dépenses supérieures à CHF 50'000 entre les rubriques « liées » et « non liées » a été établie il y a quelques années par la Municipalité. La classification 2016, réactualisée en fonction de l'évolution des rubriques franchissant le cap des CHF 50'000 vers le haut ou vers le bas, a été étudiée par la Cogest qui recommande aux Conseillers généraux de l'accepter telle quelle.

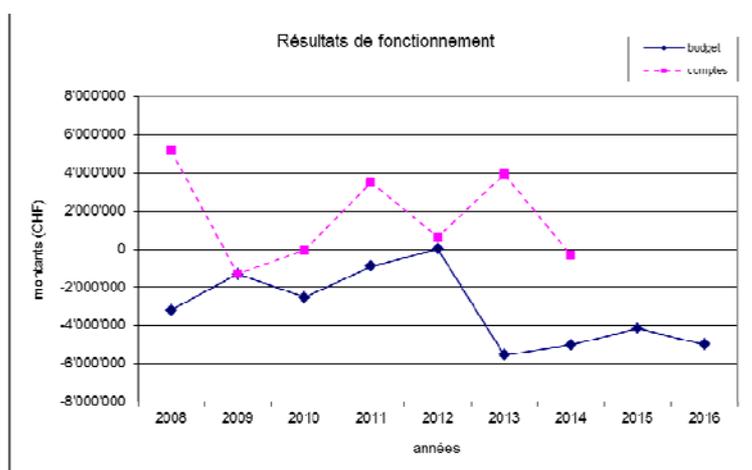
1.1 CONSTATATIONS GÉNÉRALES

L'excédent de charges de CHF 4'989'900 au budget 2016 est important, même supérieur à celui budgétisé pour 2015 (CHF 4'193'100). Les charges budgétisées passent de CHF 87'587'650 à CHF 88'443'750 (+1.0%), alors que les recettes budgétisées passent de CHF 83'394'550 à CHF 83'453'850 (< 0.1%).

Le budget 2016 prévoit des investissements nets de CHF 22'703'000, légèrement supérieurs à ceux du budget 2015 (CHF 21'180'000). La marge d'autofinancement couvre 36.2% des investissements budgétisés.

1.2 LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT

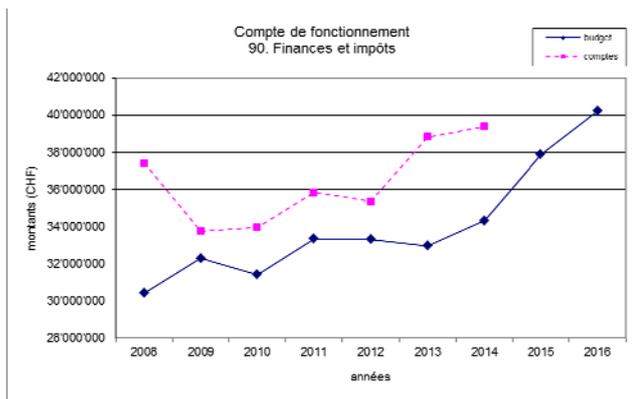
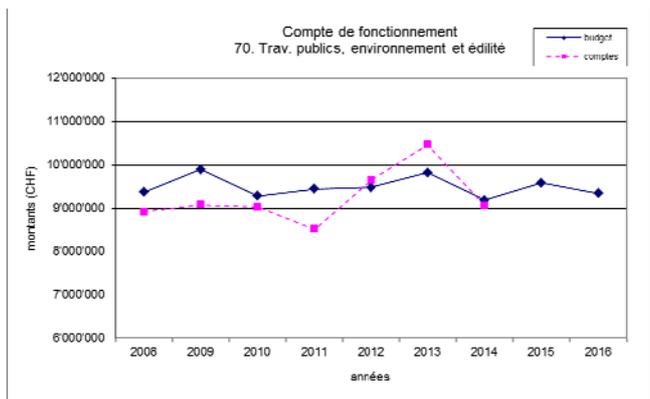
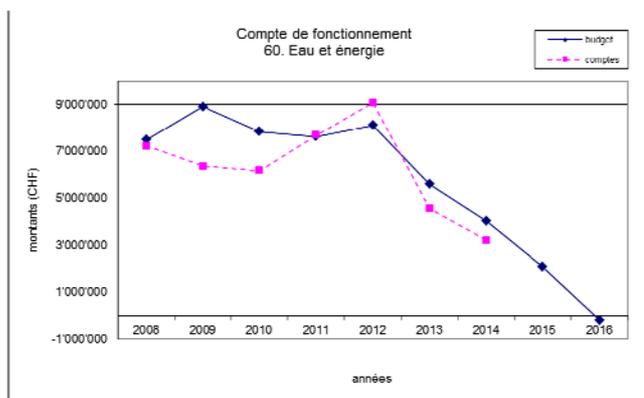
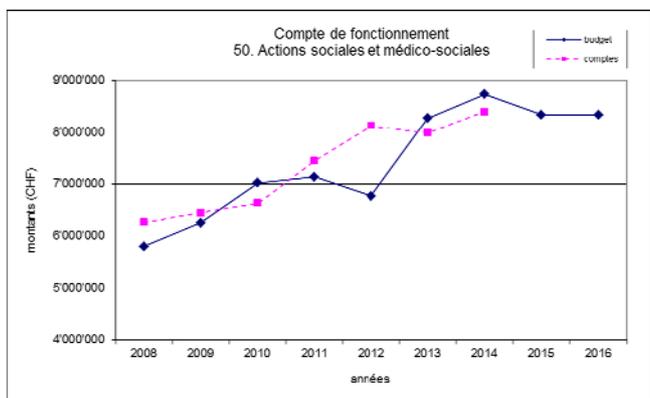
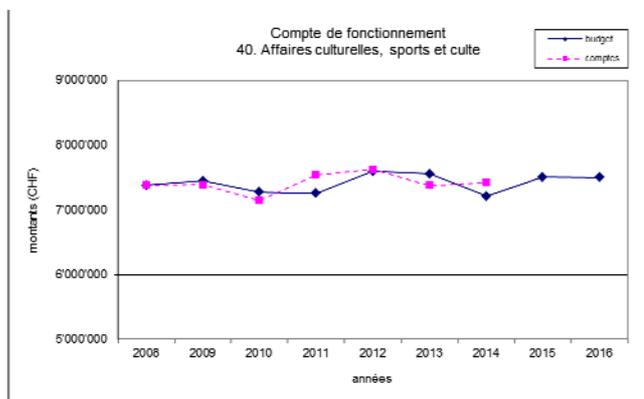
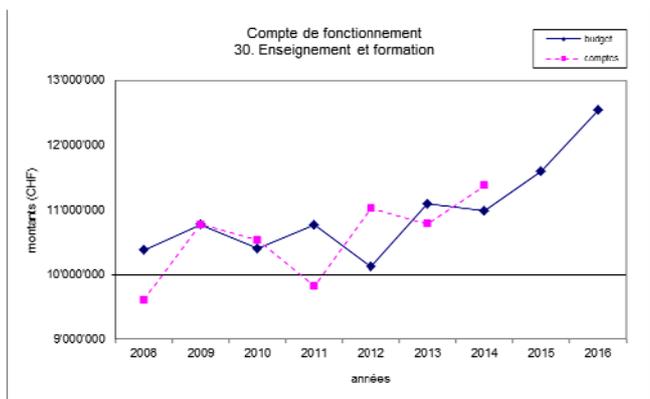
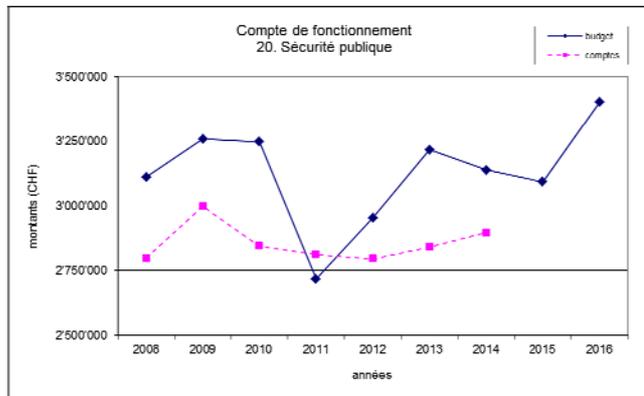
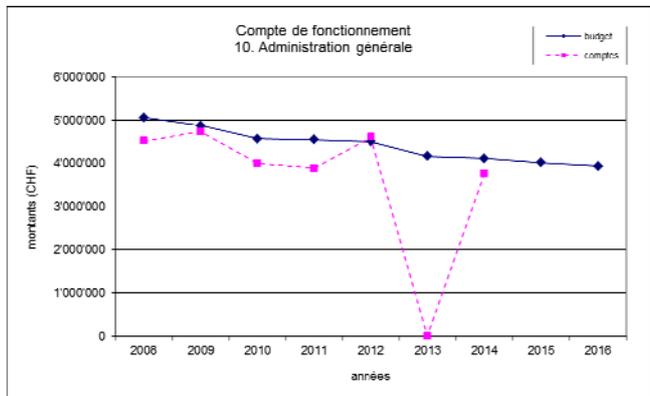
L'évolution globale des comptes de fonctionnement est représentée dans le tableau ci-après (différence entre charges et revenus).



Le tableau ci-dessous donne un récapitulatif des montants par dicastère. Le résultat des dicastères 60 et 90 représente des revenus (sauf en 2016 pour le dicastère 60) alors que les autres dicastères sont des charges.

			2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
10	Administration générale	budget	5'064'463	4'867'100	4'562'000	4'535'900	4'493'850	4'153'400	4'103'780	4'067'600	3'925'500
		comptes	4'505'996	4'725'444	3'990'187	3'882'544	4'595'328	423	3'764'815		
20	Sécurité publique	budget	3'110'464	3'257'540	3'246'250	2'717'000	2'952'900	3'215'500	3'136'850	3'091'700	3'401'300
		comptes	2'797'597	2'997'405	2'842'904	2'810'969	2'794'160	2'841'014	2'896'443		
30	Enseignement et formation	budget	10'381'102	10'775'250	10'406'580	10'771'900	10'129'900	11'094'800	10'987'430	11'600'150	12'534'950
		comptes	9'613'325	10'783'136	10'534'579	9'827'679	11'028'577	10'788'497	11'375'777		
40	Affaires culturelles, sports et culte	budget	7'383'678	7'452'040	7'276'790	7'256'900	7'598'650	7'558'720	7'214'990	7'490'300	7'504'900
		comptes	7'387'146	7'393'436	7'151'295	7'545'425	7'625'819	7'378'493	7'428'217		
50	Actions sociales et médico-sociales	budget	5'794'000	6'252'900	7'020'200	7'138'800	6'767'700	8'271'700	8'739'850	8'343'050	8'337'800
		comptes	6'258'102	6'446'425	6'625'941	7'445'932	8'129'000	7'991'238	8'401'086		
60	Eau et énergie	budget	7'484'700	8'896'250	7'834'150	7'618'600	8'108'550	5'586'000	4'017'200	2'077'450	-180'500
		comptes	7'222'401	6'355'293	6'157'616	7'672'049	9'067'661	4'557'441	3'201'837		
70	Trav. Publics, environnement, édilité	budget	9'375'150	9'896'870	9'287'370	9'448'800	9'486'400	9'820'300	9'187'810	9'585'550	9'343'350
		comptes	8'925'601	9'076'911	9'024'695	8'514'177	9'653'411	10'466'622	9'064'093		
90	Finances et impôts	budget	30'432'939	32'308'000	31'430'200	33'366'800	33'323'300	32'987'300	34'347'200	37'907'800	40'238'400
		comptes	37'435'295	33'771'140	33'962'781	35'855'646	35'372'687	38'833'909	39'395'230		
	TOTAL	budget	-3'191'218	-1'297'450	-2'534'840	-883'900	2'450	-5'541'120	-5'006'310	-4'193'100	-4'989'900
		comptes	5'169'929	-1'296'325	-49'205	3'500'970	614'053	3'925'063	-333'364		

L'évolution des coûts nets (différence entre charges et revenus) dans le temps est présentée graphiquement ci-dessous. Le résultat des dicastères 60 et 90 est positif (excédent de revenus) alors que celui des autres dicastères est négatif (excédent de charges).



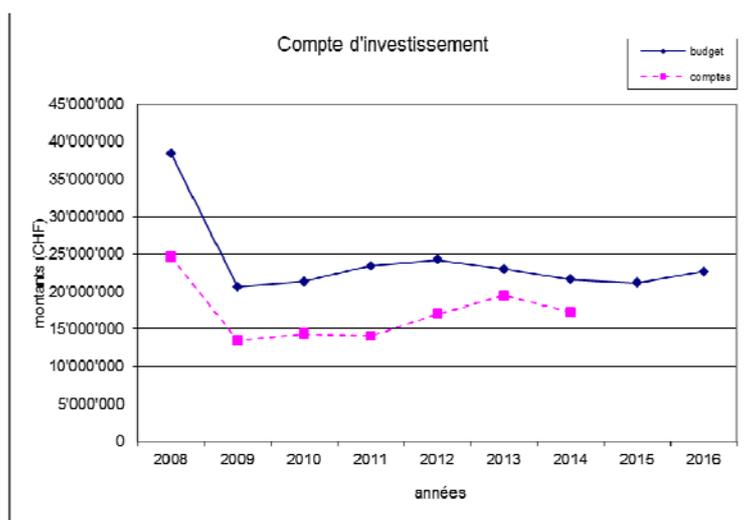
Les charges augmentent globalement de 0.8 million de francs ou 1.0%. L'augmentation est particulièrement marquée pour le dicastère 30 (enseignement et formation, +6.5%), principalement à cause d'un nouveau mode de calcul pour la répartition des charges de l'HES-SO entre le canton et la ville de Sierre. Les charges diminuent principalement dans le dicastère 60 (eau et énergie, -3.9%), mais cette baisse ne compense pas la baisse des revenus de ce dicastère.

Les revenus diminuent globalement de 0.7 million de francs (< 0.1%). Cette baisse provient essentiellement du dicastère 60 (eau et énergie, -2.6 millions de francs ou -26.9%), qui malgré la baisse des dépenses, prévoit un déficit de 0.2 million de francs alors qu'il générerait 9.1 millions de revenus en 2012. La baisse de revenus du dicastère 60 est compensée par une augmentation dans le dicastère 90 (finances et impôts, +2.7 millions de francs ou +4.6%). La hausse des revenus du dicastère 90 provient essentiellement des recettes fiscales des personnes morales et d'un dividende exceptionnel de Sogaval. Il est à noter que comme pour le budget 2015, une estimation plus optimiste des revenus fiscaux a été effectuée.

Concernant l'excédent entre les charges et les revenus, un déficit de 5.0 millions de francs est budgétisé. Celui-ci s'affiche en hausse de 0.8 millions de francs (+20.1%) par rapport au budget 2015.

1.3 LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS

L'évolution globale des montants d'investissements est représentée dans le tableau ci-après (différence entre dépenses et recettes).



Sur l'ensemble du montant des dépenses nettes budgétisées (CHF 22'703'000), la Cogest relève qu'une partie importante est constituée de dépenses dont les montants ont déjà été acceptés par le Conseil général:

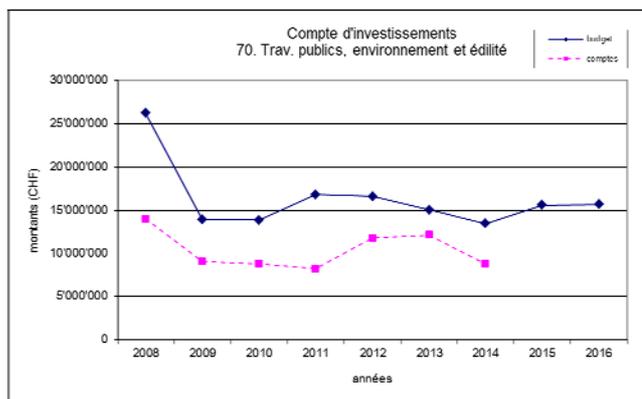
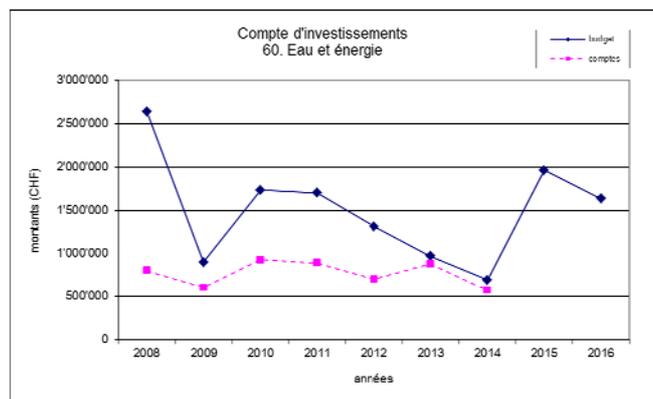
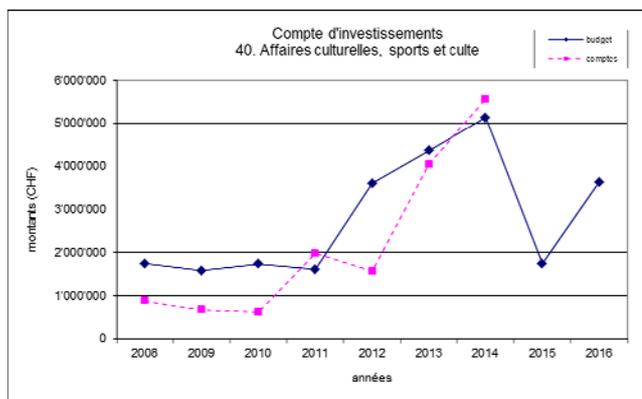
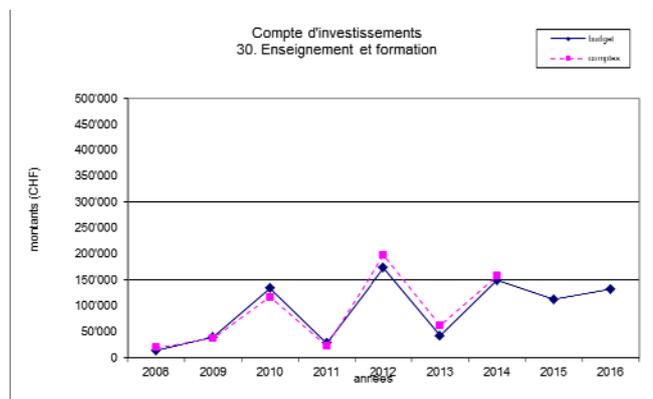
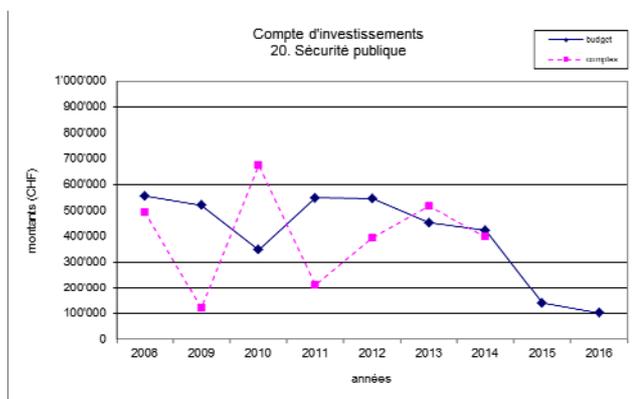
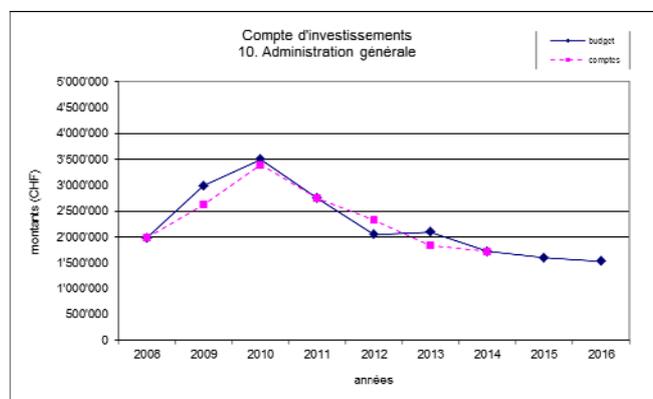
• Complexe sud	CHF	7'000'000
• Ecole de Granges	CHF	3'300'000
• Centre sportif Ecosia	CHF	2'200'000
• Zone industrielle Daval	CHF	750'000
• Bains de Géronde	CHF	400'000
• Extension CO de Goubing	CHF	200'000
• Pompage d'eau de Tchudangna	CHF	55'000
Total	CHF	<u>13'905'000</u>

Dans son rapport, la Cogest ne reviendra pas sur les sujets dont les crédits ont déjà été acceptés.

Le tableau ci-après donne un récapitulatif des montants par dicastère.

			2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
10	Administration générale	budget	1'982'000	2'990'000	3'500'000	2'750'000	2'050'000	2'100'000	1'725'000	1'600'000	1'530'000
		comptes	1'982'175	2'627'951	3'397'399	2'750'000	2'322'520	1'831'200	1'726'000		
20	Sécurité publique	budget	556'000	521'000	348'000	549'000	546'000	453'000	423'200	140'500	103'000
		comptes	494'942	122'671	674'910	211'428	393'974	516'554	397'636		
30	Enseignement et formation	budget	14'000	39'500	134'000	28'000	173'000	42'000	148'950	112'000	132'000
		comptes	19'513	37'791	117'323	22'858	197'933	62'019	157'326		
40	Affaires culturelles, sports et culte	budget	1'744'000	1'583'000	1'738'000	1'610'000	3'601'500	4'364'000	5'139'300	1'745'000	3'635'000
		comptes	882'814	673'311	620'226	1'982'251	1'564'228	4'043'638	5'572'858		
50	Actions sociales et médico-sociales	budget	5'260'000	740'000	0	0	0	0	0	0	0
		comptes	6'435'705	345'355	-208'557	-45'061	0	0	0		
60	Eau et énergie	budget	2'641'000	903'000	1'733'000	1'700'000	1'316'000	971'000	696'000	1'964'000	1'634'000
		comptes	801'527	607'688	931'774	890'861	702'054	880'816	572'270		
70	Trav. publics, environnement, éditité	budget	26'247'500	13'936'000	13'882'000	16'837'000	16'604'500	15'060'000	13'491'000	15'618'500	15'669'000
		comptes	14'027'222	9'087'909	8'832'146	8'274'128	11'799'744	12'142'664	8'836'781		
	TOTAL	budget	38'444'500	20'712'500	21'335'000	23'474'000	24'291'000	22'990'000	21'623'450	21'180'000	22'703'000
		comptes	24'643'899	13'502'676	14'365'220	14'086'464	16'980'454	19'476'891	17'262'870		

Comme pour les comptes de fonctionnement, la Cogest vous présente l'évolution des différents comptes au cours du temps (différences entre dépenses et recettes).

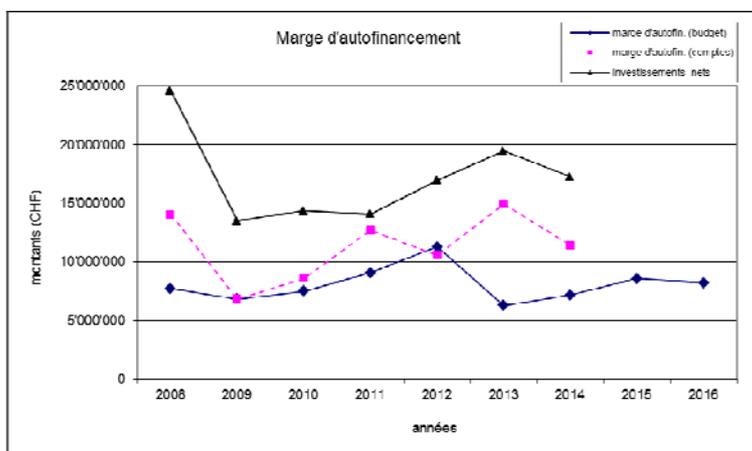


1.4 LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT

Le budget 2016 fait ressortir une marge d'autofinancement de CHF 8'219'700, ce qui représenterait un taux de couverture des investissements nets de 36.2%, en baisse par rapport au budget 2015 (40.6%). Les investissements nets représentant un montant de CHF 22'703'000, un recours théorique à l'emprunt de CHF 14'483'300 sera nécessaire pour financer les investissements prévus.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
marge d'autofin. (budget)	7'730'382	6'840'361	7'520'560	9'101'300	11'296'650	6'306'180	7'201'690	8'593'900	8'219'700
marge d'autofin. (comptes)	14'065'256	6'840'361	8'620'728	12'708'587	10'596'728	14'920'947	11'438'733		
investissements nets	24'643'899	13'502'676	14'365'219	14'086'464	16'980'454	19'476'891	17'262'870		
taux de couverture	57.07%	50.66%	60.01%	90.22%	62.41%	76.61%	66.26%		

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la marge d'autofinancement.



2 ANALYSES ET COMMENTAIRES

2.1 INTRODUCTION

2.1.1 Le passé

Arrivée au terme de l'examen du budget 2014, la Commission de gestion avait recommandé au Conseil général de ne pas accepter l'augmentation du coefficient d'impôt, au motif qu'une réflexion de fond afin d'opérer des économies structurelles n'avait pas encore été menée.

Lors de l'assemblée plénière du 18.12.2013, la majorité des conseillers généraux n'avait pas accepté d'augmenter les impôts.

Les trois formations politiques, par le biais de leur chef(fe) de groupe respecti(ve)f, avaient fait part de leurs inquiétudes quant au déséquilibre des finances communales et exhortaient le Conseil municipal à assainir ses comptes.

Pour la majorité du législatif, il fallait commencer par abaisser le train de vie de la Ville, avant de passer par une augmentation des impôts, tandis que pour les autres, l'augmentation des impôts était au contraire nécessaire à la remise sur pied du ménage communal, dont il ne fallait pas retrancher de prestations.

Dans son rapport sur le budget 2015, la Cogest relevait à nouveau que la Ville de Sierre se trouvait dans une situation financière délicate, que les mesures d'économie proposées étaient insuffisantes et qu'un contrôle strict des charges s'imposait pour retrouver l'équilibre budgétaire.

Quand ledit budget déficitaire a été débattu lors du plénum de décembre 2014 ont été évoqués les mêmes arguments que l'année précédente.

Force est de reconnaître que la Cogest n'a pas été suivie lors de cette assemblée. Pour montrer l'exemple, elle avait en effet proposé des amendements de principe à hauteur de CHF 55'000 sur des charges nettes totales de l'ordre de 7.5 millions pour le dicastère des affaires culturelles, du sport et du culte, afin de ramener le niveau de certaines dépenses à celui du budget 2014.

La Commission de gestion a passé pour la fossoyeuse des sociétés culturelles, des manifestations artistiques, de la fondation Rainer Maria Rilke et du Théâtre les Halles.

Les amendements proposés dans le cadre de la mobilité douce, des études relatives à la future patinoire de même que pour la réfection d'une villa à Itagne n'ont pas non plus trouvé grâce aux yeux des conseillers généraux.

In fine, tous les amendements en question ont été sèchement refusés, exception faite de celui concernant la programmation des Halles.

Cela étant, l'heure est au bilan en ce qui concerne certains de ces amendements :

- Dans son rapport sur le budget 2015, la Cogest relevait que les montants portés au compte *40.100.365.00 Sociétés culturelles* avaient fortement augmenté au fil des années, passant de CHF 39'600 en 2004 à CHF 73'050 en 2013 (+ 84%). Dans un souci de rigueur budgétaire, la Commission avait proposé de maintenir le budget de ce poste au niveau de 2014 et d'amender de CHF 5'000 cette rubrique, la ramenant ainsi à CHF 60'000. Cette proposition avait été refusée et le budget, maintenu à CHF 65'000. Le montant porté au budget 2016 a été revu à la baisse, soit à CHF 62'000, la société « Heilig Geist » ne s'étant plus manifestée. Il s'agit donc là d'un réajustement qui ne dépend pas de la volonté de l'exécutif.
- Le budget 2015 prévoyait CHF 20'000 de plus que le budget précédent pour la rubrique *40.100.365.02 Manifestations artistiques/culturelles*, car la Municipalité souhaitait soutenir la mise sur pied d'un nouveau spectacle d'été dès 2015. Un montant de CHF 30'000 avait en effet été réservé dans cette rubrique à la Compagnie Opale. Toujours dans un souci de rigueur budgétaire, la Cogest avait proposé de maintenir le budget de ce poste au niveau de 2014 et d'amender de CHF 20'000 ce compte, le ramenant à CHF 100'000. A nouveau, cet amendement avait été refusé par le Conseil général. Or cette année, le Conseil municipal a été au-delà de ce qui avait été proposé par la Cogest, puisque le budget est passé de CHF 120'000 en 2015 à CHF 92'000 en 2016, la Municipalité ayant renoncé à soutenir la compagnie Opale.
- Quant au compte *40.250.318.03 Création – Accueils programmation*, sobriement rebaptisé *Programmation*, rappelons qu'il y a deux ans, la Commission avait proposé d'amender de CHF 20'000 ce compte, le ramenant à CHF 230'000, soit au niveau du budget 2013, de manière à ce que le TLH participe à l'effort d'économie général. Cet amendement avait été validé par le législatif. Or l'an passé, la Municipalité, faisant fi de cette décision, avait proposé une augmentation du subside communal de CHF 20'000 - augmentation refusée au plénum, sur proposition de la Cogest. Le message semble être passé auprès de l'exécutif, étant donné que le montant budgété pour 2016 a été maintenu au niveau de 2015 et soumis aux mêmes conditions : une part de CHF 30'000 ne pourra être engagée que si des subsides ou dons complémentaires sont obtenus dans la même proportion.
- Au niveau des investissements, un quart de million de francs était prévu pour des études liées à la future patinoire à construire sur le terrain Micarna (*40.350.503.00 Patinoire*). La Commission de gestion avait recommandé de différer cette étude, tant qu'il n'avait pas été démontré qu'il était effectivement possible d'acheter le terrain en question, d'effectuer le changement de zone et de construire un ouvrage tel qu'une patinoire sur celui-ci. Le Conseil général n'avait pas suivi la Commission de gestion, refusant d'amender de CHF 250'000 ce compte. A ce jour, seuls CHF 50'000 ont été dépensés pour les sondages effectués sur le terrain de Micarna, le solde de CHF 200'000 ayant été reporté dans le budget 2016.
- La question de la rénovation d'une maison à Itagne, pour la somme de CHF 110'000 (*60.300.503.00 Réfection bâtiments Itagne*) avait été débattue, la Commission ayant proposé de repousser ces travaux vu l'état des finances communales. La Municipalité avait avancé que ces rénovations étaient nécessaires et qu'il était opportun de les réaliser en 2015, avant l'entrée d'un nouveau locataire. Cet amendement à CHF 0 avait été refusé. Or, la maison n'ayant pas été rénovée, ce montant n'a finalement pas été engagé. La Municipalité a en effet renoncé à entreprendre ces travaux coûteux, car ce bien est destiné à être vendu ; la piste du rachat des villas d'Itagne par SIESA SA est en cours d'analyse.

2.1.2 Le budget 2016

Cette année nous ramène à nouveau sur la même problématique : le budget 2016 est toujours et encore déficitaire et pour la troisième année consécutive, la Municipalité annonce un retour à l'équilibre « dans 10 ans ».

Le fait de repousser année après année cet équilibrage des comptes a de quoi inquiéter. La dette nette par habitant n'est certes estimée qu'à CHF 1'067 au 01.01.2016, ce qui est considéré comme un endettement faible. Cela étant dit, son évolution interpelle. En effet, dans son plan financier 2015-2024, la Municipalité évoquait l'an passé une dette nette par habitant de CHF 3'874 au 01.01.2024. Cette estimation a été revue à la hausse dans la planification à 10 ans 2016-2025 et le chiffre de CHF 4'909 (endettement modéré) a été avancé pour le 01.01.2024.

Pour mémoire et sans les citer tous, voici quelques-uns des crédits d'engagement que le législatif a approuvés depuis le début de la précédente législature:

- 10.2 millions pour l'agrandissement de l'école de Borzuat
- 15.6 millions pour la transformation du CO de Goubing
- 11.7 millions pour la construction des nouveaux bains publics de Géronde
- 17.6 millions pour la construction du complexe sud (gare routière, parking, passerelle), avec à la clé une participation supplémentaire de 4.6 millions de la Commune à la construction de la future école de commerce
- 7.9 millions consentis pour l'extension du centre sportif d'Ecossia
- enfin, 11.9 millions approuvés pour le projet de l'école de Granges

On parle donc ici d'une addition de quelque 80 millions, rien que pour les objets énumérés ci-dessus. Dans ce contexte, on évoque encore l'édification d'une nouvelle patinoire. Rien que pour ce dernier projet, la planification des investissements à 10 ans fait état d'une dépense nette de près de 20 millions à répartir entre les 18'200 habitants que Sierre compterait fin 2025. Division faite, cela représenterait plus de CHF 1'000 par habitant.

Même si les réalisations approuvées ces dernières années constituent un rattrapage nécessaire au niveau des infrastructures communales devenues obsolètes, il faut garder à l'esprit que ces investissements engendrent des amortissements, des intérêts et des dépenses induites qui pèseront sur les finances communales futures.

Ces investissements s'inscrivent dans le climat morose des dépenses courantes croissantes, dont certaines, qui ne relèvent pas de la compétence communale, ont fortement augmenté. Citons ici à titre d'exemples :

- la contribution communale aux charges de la HES-SO
- les moyens d'enseignements imposés par le Canton
- la contribution au personnel enseignant
- les soins dentaires scolaires

A ceci s'ajoutent que dorénavant les aménagements de production coûtent plus qu'ils ne rapportent. Le tout avec comme toile de fond des thématiques importantes tels que l'abolition du taux plancher, l'avenir des bilatérales, le vieillissement de la population et la vague d'immigration actuelle qui pourraient impacter négativement les finances communales dans les années à venir.

La Commission de gestion relève que dans ce contexte, la Municipalité a réagi, tant sur le fond que sur la forme. En effet, dans son rapport sur les comptes 2013, la Commission de gestion pointait du doigt une vingtaine de rubriques qu'elle jugeait sur-budgétisées ; cette surestimation ne trouvait pas son origine dans les tendances des dépenses effectives des années précédentes.

La Cogest demandait donc que le budget soit établi en fonction des charges et revenus effectifs des années précédentes et non pas par rapport au budget précédent.

Cette demande a été exaucée au-delà des espérances de la Commission. En effet, non seulement, la quasi-totalité de ces rubriques a été revue à la baisse, pour certaines dès 2014, de manière à s'aligner sur les dépenses des années précédentes (annexe 1), mais aussi, les montants budgétés d'une soixantaine d'autres rubriques ont été abaissés et alignés sur les comptes 2014 (annexe 2).

Il n'y aura donc vraisemblablement pas d'économies à attendre de ces baisses, car il ne s'agit que d'un réajustement du budget à la réalité des dépenses. Il faut aussi relever que certains de ces réajustements semblent optimistes, étant donné que les montants budgétés concernés sont inférieurs aux dépenses effectives de 2014 ou ne tiennent pas compte des fluctuations de ces positions ; dans ces cas de figure, un éventuel dépassement de budget ne serait pas surprenant.

Relevons aussi que le projet de transformation de l'avenue du Rothorn est le Tchudangna du réseau routier sierrois. Comme ce projet ne verra pas le jour l'an prochain, la somme de CHF 300'000 a été retirée du budget, ce qui améliore les écritures (70.210.501.09).

Les rentrées financières ont également été réévaluées, à la hausse ou la baisse, de manière à se rapprocher aux plus près des revenus réellement escomptables (annexe 3). Seule exception notable : les recettes du TLH semblent toujours surestimées.

Voilà pour la forme. Quant au fond, la Municipalité continue de rechercher des recettes supplémentaires.

Fin 2013, la Commune affichait la volonté d'accroître ses ressources pour 2014 en élevant la redevance pour l'utilisation du domaine public et en agissant sur le mode de répartition du dividende de Sierre-Energie SA entre les actionnaires ; CHF 520'000 supplémentaires étaient attendus avec ces deux mesures. La modification de la répartition du dividende, demandée par la Ville, n'a finalement pas été acceptée, mais les recettes de 2014 ont malgré tout été en large progression par rapport à 2013 pour les deux postes cités.

Pour 2016 et les années à venir, la Ville a opté pour les mesures suivantes, bénéfiques à court terme pour les finances communales, mais dommageables à moyen, voire long terme, pour les consommateurs et les sociétés dont Sierre est actionnaire:

- Un fonds de stabilisation va être créé et géré par Sierre-Energie : durant quatre ans, l'électricité va être facturée aux consommateurs d'Anniviers, Chalais, Chippis, Grône, Miège, Mollens, Montana, Randogne, Salquenen, Sierre, Venthône et Veyras à un prix supérieur à celui du marché. Cette différence sera reversée aux communes de Sierre et d'Anniviers à titre de prêts. Une fois que les aménagements de production seront revenus dans les chiffres noirs mais au plus tard fin 2026, la Ville de Sierre et la Commune d'Anniviers devront rembourser Sierre-Energie qui, à son tour, remboursera les consommateurs par une baisse des tarifs. Un risque à terme serait que le prix de l'électricité ne remonte pas d'ici à 2019 et que la Commune doive rembourser l'emprunt avant que les aménagements de production ne génèrent des bénéfices. Il s'agit là d'un impôt qui ne dit pas son nom.
- Sogaval SA étant détenue à 60 % par Sion et à 40% par Sierre, les deux actionnaires planifient le versement de superdividendes. En ce qui concerne Sierre, il s'agit d'un « one-shot » qui n'aurait dû être perçu qu'en 2015, mais qui est appelé à se reproduire l'an prochain.
- La Ville de Sierre, en tant qu'actionnaire majoritaire, étudie la possibilité de bénéficier de dividendes extraordinaires de Télévision Sierre SA dès 2018, ce qui impliquerait le remboursement anticipé du crédit LIM, des intérêts supplémentaires à payer, ainsi que le ralentissement du déploiement de la fibre optique. Dans ce dernier cas, il faudrait de toute façon étudier la rentabilité de l'investissement avant de décider de sa réalisation.

En ce qui concerne les charges, il apparaît que certaines dépenses sont à la baisse, pour la plupart depuis 2010, voire 2011.

Les rubriques concernées sont les suivantes (voir annexe 4 pour les détails) :

- 10.101.300.01 Indemnités du conseil
- 10.101.300.02 Indemnités des commissions
- 10.101.303.00 Charges sociales
- **10.102.318.01 Jumelage**
- 10.102.318.03 Frais judiciaires et consultants
- 10.400.318.07 Frais d'actes
- **10.500.318.00 Promotion économique**
- 20.404.314.00 Entretien immeubles, installations & mobilier
- **30.200.302.00 Activités spécialisées, animations, encadrement (écoles primaires)**
- **30.200.317.01 Après-midi de sport et de culture (écoles primaires)**
- **30.200.319.01 Dépenses diverses (écoles primaires)**
- **30.300.302.00 Activités spécialisées, animations, encadrement (CO)**
- **30.300.309.00 Formation et charges div. personnel enseignant (CO)**
- **30.300.310.01 Fournitures scolaires (CO)**
- **30.300.319.01 Dépenses diverses (CO)**
- 40.100.310.00 Matériel d'enseignement culture parascolaire
- **40.100.311.00 Œuvres d'art**
- 40.100.365.06 Animation caves de Courten
- **40.100.365.22 Promotion musiques actuelles**
- **40.100.365.25 Festivals**
- **40.200.310.01 CD, DVD, supp. numériques**
- **40.200.311.01 Mobilier, matériel, équipement**
- **40.310.313.00 Matériel de désinfection/nettoyage**
- 40.350.314.00 Entretien bâtiment
- 40.350.315.00 Entretien machine à glace
- 60.300.318.01 Administration et gestion
- 70.260.314.02 Entretien écoles
- 70.260.365.00 Floralties sierroises
- **70.410.314.03 Mesures d'économie d'énergie**
- 90.300.329.00 Intérêts rémunérateurs
- 90.300.330.02 Remises d'impôt

Cette liste a été soumise à la Municipalité qui fait savoir que seule une partie de ces dépenses sont à la baisse « pour des raisons strictement fondées sur une volonté d'économie de l'exécutif » (positions en gras et italique). Quant aux autres rubriques, il s'avère qu'elles ont été influencées par des facteurs indépendants de la volonté de la Ville.

Relevons le travail de la direction des écoles qui a pris des mesures afin de réduire effectivement, pour le primaire et/ou le cycle d'orientation, ses dépenses diverses, de même que les coûts liés aux activités/animations/encadrement, aux après-midi sport et culture, aux fournitures scolaires, à la formation du personnel enseignant et à diverses charges liées à celui-ci. La direction des écoles a également augmenté la participation financière des parents aux activités sportives et culturelles, de même qu'aux fournitures scolaires, afin de générer des recettes supplémentaires.

Après avoir soutenu une augmentation des dépenses du compte 40, la Ville a amorcé une diminution du budget de la culture. En effet, le montant prévu pour l'acquisition d'œuvres d'art, de supports numériques et de matériel en tous genres pour la bibliothèque a été réduit. Enfin, l'aide financière apportée aux musiques actuelles, aux festivals, ainsi qu'aux manifestations artistiques et culturelles a été revue à la baisse.

2.1.3 Le futur

Maintenant que les montants budgétés ont été alignés sur les dépenses effectives, la Municipalité doit continuer son travail d'analyse et effectuer des économies structurelles avant d'envisager une éventuelle augmentation du coefficient d'impôt.

Les dicastères qui présentent un grand nombre de rubriques non liées ne sont pas légions et les regards se tournent invariablement sur celui des affaires culturelles, du sport et du culte. D'ailleurs, le plan financier 2016 – 2019 prévoit un taux annuel de dégression des charges de 0.5% pour le compte 40, alors que le taux de progression visé est nul pour l'administration générale, la sécurité publique, l'enseignement et la formation, l'eau et l'énergie et qu'il est respectivement de 4% et 0.5% pour les actions sociales/médico-sociales et les travaux publics/l'environnement/l'édilité.

A l'analyse, il apparaît que la culture et le sport ne sont pas les parents pauvres des finances communales.

En effet, voici comment a évolué l'excédent de charges des dicastères 20, 30, 40, 50 et 70, par comparaison des comptes 2005 et 2014:

Dicastère	Excédents de charges en 2005
30 Enseignement et formation	9'184'417.00
70 Travaux publics, environnement, édilité	7'684'645.00
40 Affaires culturelles, sport et culte	5'233'313.00
50 Actions sociales et médico-sociales	4'639'634.00
10 Administration générale	3'204'799.00
20 Sécurité publique	2'575'420.00

Dicastère	Excédents de charges en 2014
30 Enseignement et formation	11'375'777.00
70 Travaux publics, environnement, édilité	9'064'093.00
50 Actions sociales et médico-sociales	8'401'086.00
40 Affaires culturelles, sport et culte	7'428'217.00
10 Administration générale	3'764'815.00
20 Sécurité publique	2'896'443.00

Dicastère	Augmentation de l'excédent de charges en 10 ans (2005 - 2014)
50 Actions sociales et médico-sociales	81%
40 Affaires culturelles, sport et culte	42%
30 Enseignement et formation	24%
70 Travaux publics, environnement, édilité	18%
10 Administration générale	17%
20 Sécurité publique	13%

Une comparaison sur dix ans est délicate étant donné les changements intervenus entre-deux dans la répartition des charges, par exemple suite à l'introduction de la RPT2. On constate toutefois que l'excédent de charges du compte 40 a augmenté de plus de 40%, le plaçant juste en-dessous des actions sociales et médico-sociales qui ont connu la plus forte progression.

En 2006 la Municipalité a décidé de profiler Sierre comme ville de culture, délibérément orientée vers l'art contemporain, les arts vivants, et ce, de manière à démarquer notre cité des autres villes du canton. A l'époque, la dépense pour les affaires culturelles, la bibliothèque, l'espace culturel des marais et le TLH était de CHF 186 par habitant. En 2014, ce montant était de CHF 219 par habitant, après avoir connu un pic en 2012 à CHF 250.

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité mette la même énergie à développer l'économie et le tourisme, générateurs de places de travail et de rentrées fiscales - revenus qui profiteront aussi à la culture et au sport.

2.2 COMMENTAIRES

Ne sont reportés ci-après que les éléments principaux qui sont ressortis des entretiens avec le Président, les conseillers municipaux et les chefs de service.

2.2.1 10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10.102.310.02 Information et communication

En 2016, la Municipalité a prévu des dépenses pour l'affichage politique et culturel. La rubrique 10.102.310.02 (Information et communication) est en augmentation par rapport à 2015, car la Municipalité prévoit la création en ville d'emplacements dédiés à l'affichage politique pour la somme de CHF 30'000. Le compte 70.430.314.00 (Divers aménagements urbains) est également en augmentation. Là encore, la Municipalité envisage de mettre en place des dispositifs d'affichage pour les événements culturels (CHF 50'000). Les supports actuels pour l'affichage politique sont en fin de vie et doivent être remplacés. Et excepté les panneaux aux entrées de la ville, Sierre ne dispose plus de lieux d'affichage dédiés à la culture.

La Cogest demande à la Municipalité de développer un concept d'affichage global qui puisse être utilisé de manière commune par les parties intéressées. Il serait en outre intéressant d'inclure dans le concept l'affichage publicitaire censé générer des revenus annuels de l'ordre de CHF 60'000 (cf. montant budgété par la Municipalité jusqu'en 2014).

La Cogest propose d'amender le budget du compte 10.102.310.02 de CHF 30'000, soit le montant prévu pour la création en ville d'emplacements dédiés à l'affichage politique.

Étant donné que cet amendement concerne deux comptes, nous demandons aux Conseillers généraux de prendre la même décision concernant l'affichage politique et culturel.

10.102.318.08 Impôts cantonaux

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	260'000	340'000	330'000	230'000	150'000	90'000	30'000
Comptes	283'154.85	321'091.80	376'549.90	235'249.70	151'806.10	-	-

La diminution de cette charge est due principalement à la baisse des recettes liées aux aménagements de production.

10.102.318.00 Frais de réception et divers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	90'000	87'500	90'000	94'000	94'000	98'000	90'000
Comptes	83'895.24	105'583.29	98'374.75	103'688.02	82'398.50	-	-

Ces frais sont passés de CHF 86'615.75 en 2004 à CHF 103'688.02 en 2013, avec de nombreuses fluctuations à la hausse et à la baisse, ainsi que des dépassements de budget.

Dans son message sur les comptes 2014 (page 95), le Conseil Municipal expliquait que grâce à une maîtrise rigoureuse des dépenses, assortie d'une baisse de sollicitations de la part des sociétés locales, ces charges s'en étaient trouvées réduites.

La Commission de gestion encourage la Municipalité à poursuivre ses efforts dans ce sens.

10.500.318.00 Promotion économique

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	156'400	116'000	156'500	143'000	85'000	71'000	45'000
Comptes	168'088.75	125'202.10	98'878.15	101'318.25	62'232.35	-	-

Pour répondre aux objectifs d'économie budgétaire, ce poste a été revu à la baisse par rapport à 2015. Cette diminution correspond en fait à un transfert de moyens de la promotion économique vers le domaine du tourisme.

Même s'il faut faire des économies, la Cogest s'étonne de l'importance de la baisse étant donné les objectifs affichés par la Municipalité pour 2016, à savoir:

- le renforcement de la prospection pour la ZI de Daval, de la communication concernant la place économique sierroise, de l'attractivité du centre-ville, du rôle de courroie de transmission par un seul guichet entre les entreprises/commerces et les services administratifs communaux
- de faciliter l'émergence de projets innovants et du transfert de technologies et de savoirs

La Commission note également que les dépenses effectives liées à la promotion économique ont été réduites de plus de CHF 100'000 depuis 2010. Cette amputation résulte, en partie d'une volonté d'économie, mais aussi et surtout du fait que certaines dépenses passées étaient ponctuelles, que certains montants ont été imputés dans d'autres services et que certaines associations soutenues n'existent plus ou ont réduit leurs activités.

2.2.2 20. SECURITE PUBLIQUE**20.502.315.01 Entretien des hydrants**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	29'000	29'000	29'000	30'000	12'000	27'000	28'200
Comptes	44'409.90	30'409.90	8'363.70	8'206.25	15'866.45	-	-

La Municipalité avait décidé de rationaliser dès 2014 l'entretien des bornes hydrantes, appelé à être étalé sur deux ans et non plus réalisé sur l'ensemble du parc à chaque exercice. Cette mesure était appelée à générer une économie de l'ordre de CHF 18'000.

Dès 2015, cet entretien a été confié, par nouveau contrat (CHF 12'000) à Sierre-Energie SA. Ce contrat prévoit le contrôle de toutes les bornes à intervalle de 2 ans. La différence de CHF 15'000 portée au budget 2015 devait couvrir les éventuelles réparations. D'après le commentaire du message du Conseil municipal relatif au budget 2015, ce montant devrait fortement diminuer dès 2017, une fois la révision de toutes les bornes terminée.

20.709.431.00 Participation des administrés

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	35'000	55'000	60'000	75'000	60'000	110'000	60'000
Comptes	37'060.25	28'038.70	56'752.30	104'783.80	100'603.65	-	-

Jusqu'au 01.01.2015, ce compte de recettes comprenait les montants refacturés aux familles dont les enfants bénéficiaient d'une curatelle confiée à l'OPE. Comme les dispositions cantonales ont changé, il n'est désormais plus possible de solliciter cette participation des parents (soit 35% du forfait mensuel de CHF 300 par enfant).

2.2.3 30. ENSEIGNEMENT ET FORMATION**30.100.351.02 HES-SO Valais**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	1'514'000	1'474'000	1'544'000	1'719'000	1'980'000	2'289'000	2'948'700
Comptes	1'514'911	1'799'140.25	1'865'463.50	1'996'814.15	2'068'014.20	-	-

La contribution communale 2016 concernera également le personnel enseignant de la recherche & développement, salaires non-comptabilisés jusqu'à présent par le Canton du Valais dans la base de calcul.

30.109.452.00 Part. communes district aux frais HES

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	-	-	-	230'000	232'500	250'200	316'200
Comptes	-	-	-	230'735.95	230'171.05	-	-

Corollaire de la dépense précédente, cette recette augmente : les communes du district participent, sur une base volontaire, à 10% des frais que la Ville supporte.

30.200.310.00 Moyens d'enseignement (écoles primaires)**30.300.310.00 Moyens d'enseignement (CO)**

Les moyens d'enseignement sont passés de CHF 70'000 en 2005 (comptes) à CHF 110'000 en 2016 (budget) pour le primaire.

Il est évident que l'augmentation du nombre d'élèves a une influence directe sur ce poste.

Mais le nombre d'élèves n'est, et de loin pas, le seul élément à prendre en considération. En effet, bon nombre de documents, imposés par le Canton, sont à usage unique et doivent être remplacés d'année en année, donc rachetés par la Ville avant chaque rentrée scolaire. Il s'agit là d'une aberration économique, si ce n'est écologique, à l'heure où Canton et Municipalités doivent faire des économies.

Depuis la mise en place du PER, le coût par élève du primaire est passé de CHF 58.50 à CHF 87 et pour le CO, de CHF 112 à CHF 165 !

La Ville a donc adressé un courrier de réclamation au Département de la Formation et de la Sécurité, l'informant que pour des raisons budgétaires, elle renonçait à acheter les moyens d'enseignement associés à la méthode « Passe-partout » et qu'elle appliquerait dans le futur la méthode utilisée jusqu'à ce jour.

« Passe-partout » impliquerait pour le CO germanophone l'acquisition de tablettes informatiques afin d'exploiter la totalité des potentialités de cette nouvelle méthode, tablettes qui s'ajouteraient aux TBI et aux ordinateurs déjà acquis par la Ville.

Le DFS, estimant que l'effort financier supplémentaire demandé est raisonnable, s'est fendu d'une courte lettre de non-recevoir, informant la Ville que « le Service de l'enseignement ne pourrait admettre que des élèves de la même région linguistique disposent de moyens adaptés au plan d'études en vigueur et d'autres, de supports non conformes choisis par des autorités communales. »

30.200.318.02 Soins dentaires scolaires (écoles primaires)

30.300.318.02 Soins dentaires scolaires (CO)

Les communes de résidence des élèves doivent prendre en charge le 40% du coût des soins dentaires, coûts qui sont en constante progression. La direction des écoles a tenu compte de celle-ci et revu à la hausse dans le budget 2016 les charges associées.

Pour le primaire, ces coûts ont augmenté de 127% entre 2010 et 2014:

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	65'000	65'000	70'000	136'000	136'000	140'000	160'000
Comptes	70'899.80	69'352.85	133'394.55	141'804.60	161'470	-	-

Et pour le CO, ces coûts ont progressé de 119% entre 2010 et 2014:

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	65'000	60'000	65'000	99'000	99'000	99'000	150'000
Comptes	67'595.05	61'404.55	89'193.90	107'308	148'185.70	-	-

30.200.361.01 Contribution communale au personnel enseignant primaire

30.300.361.00 Contribution communale au personnel enseignant secondaire

La participation communale aux salaires du personnel enseignant et aux charges d'exploitation des institutions spécialisées se base sur le nombre d'élèves domiciliés dans la commune multiplié par un coefficient de charge établi par le Canton:

- année scolaire 2014 – 2015: 1'664 élèves à CHF 3'400
- année scolaire 2015 – 2016: 1'730 élèves à CHF 3'320

Ces comptes prévoient également une marge pour les rattrapages opérés par le Canton une fois le décompte définitif de l'année précédente connu.

Pour le primaire, ce compte a évolué comme suit:

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	-	-	-	3'998'000	4'028'000	4'200'000	4'350'000
Comptes	-	-	3'907'832.25	3'982'393	4'194'679.50	-	-

Quant au cycle, sa progression a été la suivante:

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	-	-	-	1'418'000	1'460'000	1'550'000	1'494'000
Comptes	-	-	1'424'191.85	1'350'836.95	1'567'944.70	-	-

30.209.436.00 Participation des parents aux activités sportives et culturelles**30.309.436.03 Participation des parents aux fournitures scolaires****30.309.436.09 Participation des parents aux activités sportives et culturelles**

La participation des parents a été augmentée de CHF 5 par élève du primaire et de CHF 10 par élève du CO, ce qui devrait générer des recettes supplémentaires de l'ordre de CHF 23'000.

30.209.460.00 Subventions cantonales CPS

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	400'000	520'000	520'000	70'000	140'000	140'000	65'000
Comptes	510'181.19	383'924.10	76'283.47	205'896.35	126'842	-	

Le principe de subventionnement a été modifié. Il ne tient désormais compte que du remboursement des coûts directs de l'élève en situation de handicap, des charges reconnues par le service de l'enseignement spécialisé, ainsi que des charges liées à la coordination des mesures d'insertion. Dans ce nouveau schéma, les autres frais – conciergerie, fonctionnement, intérêts, amortissements des bâtiments - ne sont plus pris en compte, d'où une perte de recettes pour la Commune de l'ordre de CHF 75'000.

2.2.4 40. AFFAIRES CULTURELLES, SPORTS ET CULTTE**40.100.318.03 Projets jeunesse****40.100.318.04 Projets intégration**

A l'origine, le compte 40.100.318.03, anciennement intitulé « Projets jeunesse et intégration » était associé aux activités d'une seule et unique personne qui était en charge de la jeunesse et de l'intégration. Aujourd'hui, les deux volets ont été dissociés et on compte maintenant trois postes de travail.

La commission fait ici une remarque concernant le financement, via la rubrique *Projets intégration*, des cours LCO (langue et culture d'origine). La Cogest estime que ce n'est pas à la Municipalité de financer, avec l'argent du contribuable, des cours de langues étrangères destinés aux nouveaux arrivants, de manière à ce qu'ils maintiennent leur langue d'origine.

40.100.365.25 Festivals

Le montant alloué aux festivals est toujours de CHF 180'000. Par contre, la répartition des subsides entre les festivals a été ajustée comme suit:

	2015	2016
DreamAgo	80'000	70'000
Week-end au bord de l'eau	50'000	50'000
Sierre Blues Festival	50'000	60'000

Cette modification résulte de la volonté d'accorder une aide financière supplémentaire au Sierre Blues Festival dont les résultats financiers sont mauvais, contrairement au Week-end au bord de l'eau et à DreamAgo. La Municipalité avance que la baisse du subside accordée à DreamAgo est liée au fait que les entrées au cinéma sont payantes depuis 2015 (recettes de la billetterie: CHF 6'265).

Relevons que:

- le Blues est en situation de surendettement depuis sa première édition
- le Conseil municipal a refusé un crédit supplémentaire de CHF 50'000 qui a été sollicité cette année pour compenser la perte de l'exercice 2015
- sur les 3'300 billets émis cette année, 1'800 étaient payants et 1'500 ont été offerts en contre-prestation

Comme les voyants sont au rouge, une entreprise spécialisée en évaluation culturelle a été mandatée pour auditer le Blues, afin que l'exécutif dispose de « bases décisionnelles externes » pour statuer sur l'avenir des subventions que la Ville accordera à cet événement. Cet audit a coûté CHF 3'000.

La commission relève que le Week-end au bord de l'eau fêtera ses 10 ans en 2016. Conformément aux répartitions des années précédentes, cet événement aurait dû se voir octroyer le subside extraordinaire de CHF 20'000, à l'instar de DreamAgo en 2014.

Selon la Municipalité, cette aide supplémentaire ne peut pas être accordée, restriction budgétaire oblige. En compensation, la Ville a converti la garantie de déficit de CHF 10'000 en subsides et met gratuitement à disposition les Caves de Courten du 21 mars au 15 mai 2016 (estimation de cet avantage en nature : CHF 150 / jour pour 56 jours = CHF 8'400).

Théâtre les Halles

La commission de gestion s'est toujours montrée très critique envers le TLH, mais cette année, elle relèvera surtout les points positifs suivants:

- Monsieur Alexandre Doublet, unique directeur du théâtre dès 2016, a fait le bilan de ses 4 années en tant que codirecteur et a cherché des pistes pour optimiser le fonctionnement du TLH
- il s'est efforcé d'améliorer la communication avec le législatif, notamment par la présentation au Conseil général de son nouveau concept d'exploitation qui déploiera ses effets lors de la saison 2016 – 2017
- ce nouveau concept devrait faire la part belle aux sociétés locales
- Monsieur Doublet a également analysé la comptabilité du théâtre, l'a clairement détaillée et l'a fait suivre à la Commission de gestion via le service de la culture
- il a également renommé le compte 40.250.318.03 *Création – Accueils programmation* et l'a rebaptisé *Programmation*, tordant ainsi le cou à la légende urbaine qui faisait des Halles un théâtre de créations, à comprendre, dans le jargon théâtral, dans le sens de productions;
- le directeur a affirmé sa volonté de contenir les charges du théâtre au niveau de 2014 et de les y maintenir à l'avenir (comptes 2014 : CHF 1'071'056.33 / budget 2016 : CHF 1'059'250)
- les tarifs des représentations ont été augmentés

La Cogest rappelle que la somme réelle à disposition de la programmation est de CHF 230'000.-. Comme en 2015, le théâtre ne disposera des CHF 30'000.- supplémentaires uniquement s'il les obtient en subventions ou sponsoring en lien avec la programmation (exemples : PREMIO, RESO, ThéâtrePro-VS, Pro Helvetia...).

Par contre, la Cogest estime que les recettes sont encore surestimées, que ce soit au niveau du bar, de la billetterie, des locations ou des subventions (total des revenus):

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	-	-	350'000	400'000	370'000	320'000	320'000
Comptes	-	23'167.80	347'155.20	332'485.55	257'809.45	-	-

Bien que les prévisions budgétaires aient été amputées de CHF 50'000 dès 2015, le budget 2016 présente encore un écart de plus de CHF 60'000 par rapport aux comptes 2014.

Le service de la culture estime que les CHF 320'000 seront atteints en 2017, et même dépassés à l'horizon de la saison 2019 / 2020.

Le service de la culture table notamment sur l'augmentation des tarifs, de même que sur la valorisation des scolaires. Jusqu'à présent, la direction des écoles reversait aux compagnies qui avaient présenté un spectacle aux Halles la somme de CHF 10 par élève. En 2014, ce sont 1'752 enfants du primaire et du cycle qui ont assisté à cinq spectacles différents, ce qui représente un peu plus de CHF 17'000 versés aux compagnies (le TLH évoque quant à lui, pour l'année 2014, 1'600 élèves, issus des écoles primaires et secondaires de Sierre, du cycle de Grône et du Lycée-Collège des Creusets). Dorénavant, c'est le TLH qui refacturera ce montant à la direction des écoles. De cette manière, les recettes des scolaires seront comptabilisées dans le compte « Recettes billetterie » du TLH.

40.300.501.00 Centre sportif d'Ecossia

Dans le message du Conseil municipal, il est écrit en page 96 que « Conformément au crédit d'engagement voté par le Conseil général, les études des étapes 1 et 2 se poursuivent en 2016. L'an prochain devrait également voir le début des travaux de l'étape 2. Ce montant prévoit en outre l'acquisition de parcelles dans la zone ouest ».

Concrètement, la mise à l'enquête du projet d'Ecossia a été découpée en trois parties:

- construction d'un dépôt et d'une buvette
- aménagement d'un terrain multisports / baseball
- aménagement d'un terrain de foot juniors

L'autorisation de bâtir a été délivrée en septembre de cette année pour la construction d'un dépôt et d'une buvette. Par contre, Swissgaz a fait opposition à l'aménagement des terrains multisports et de foot juniors. L'opposition est en cours de traitement.

Malgré tout, la Ville poursuit les études pour les dépôts et buvette (soumissions) et le Conseil municipal décidera, après réception des soumissions, s'il débute la phase 2 du projet (dépôts, buvette, accès) avant les terrains juniors, multisport et les gradins.

40.350.503.00 Patinoires

Outre les CHF 200'000 destinés à l'étude pour une nouvelle halle de glace et qui sont en fait un report du montant budgétisé l'an dernier, le budget 2016 prévoit CHF 1'000'000 pour l'acquisition du terrain Micarna. La Cogest ne remet pas en question la clause du besoin, et n'est sur le principe pas opposée à l'acquisition du terrain mais relève que vu la situation budgétaire actuelle, la Commune aura besoin de rentrées financières supplémentaires pour construire une nouvelle halle de glace.

2.2.5 60. EAU ET ENERGIE

60.20 Total aménagements de production

En 2014, les aménagements de production ont rapporté un peu plus de CHF 2.8 millions à la Ville.

Le budget 2015 prévoyait quant à lui une recette nette de l'ordre de 1.7 millions.

Pour 2016, la dégringolade continue au point que les charges dépassent les revenus. En effet, les charges des aménagements de production sont budgétées à CHF 7'214'200 et les revenus à CHF 6'608'000, ce qui représente un excédent de charges de CHF 606'200.

En ce qui concerne les recettes d'aménagement de production (60.209.435.00), il a été décidé de recourir à un fonds de stabilisation géré par Sierre-Energie. Celui-ci sera plafonné à 50% de la perte des communes productrices liées aux aménagements de production, mais au maximum à 1 ct/kWh, sur la période contractuelle 2016 – 2019. Les montants concernés seront comptabilisés sur un compte-témoin et reversés aux clients de Sierre-Energie dès que les aménagements de production retrouveront les chiffres noirs. Un intérêt sera calculé sur ce compte.

Pour 2016, cette prise en charge représente pour la commune de Sierre 0,6 ct par kWh produit, soit environ CHF 800'000.

La Cogest exige que ce compte-témoin apparaisse clairement dans l'annexe aux comptes communaux annuels.

2.2.6 70. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT, ÉDILITÉ

70.320.352.00 UTO, Uvrier

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	1'160'000	1'160'000	1'160'000	1'165'000	1'175'000	1'175'00	1'000'000
Comptes	1'143'022.75	1'153'741.10	1'163'756.95	1'193'241.65	1'149'501.40	-	-

L'UTO va baisser ses tarifs pour l'incinération des déchets, le coût par tonne passant de CHF 180 à CHF 150.

70.320.503.00 Déchetterie

La future introduction de la taxe au sac devrait augmenter l'usage de la déchetterie. Afin d'être prête pour ce changement, la Municipalité propose de construire une nouvelle déchetterie. La Cogest prend acte de cet investissement. Nous demandons néanmoins à la Municipalité de compléter sa planification afin de prévoir au mieux l'évolution future:

- L'augmentation des déchets amenés en déchetterie devrait être chiffrée sur la base de l'expérience faite par d'autres communes où la taxe au sac a été introduite. Lors de l'étude du budget par la Cogest, la Municipalité n'a pas été en mesure de fournir des chiffres précis.
- Si l'augmentation observée ailleurs ne devait pas dépasser 20%, la construction d'une nouvelle déchetterie ne se justifierait que si les communes partenaires (Chippis et Veyras) s'engageaient à long terme à utiliser la nouvelle déchetterie et à participer, comme actuellement, aux frais d'exploitation annuels et aux charges d'amortissement.

- La diminution des déchets déposés dans les Moloks devrait également être chiffrée afin, si nécessaire, d'adapter l'offre à la demande. Une diminution de 20% n'aurait probablement pas d'autre impact que d'éviter les tas des sacs poubelles à côté des Moloks en fin de week-end. Par contre, si la diminution devait être nettement supérieure, la prudence devrait être de mise concernant les investissements dans ce domaine (dont le camion à ordure du compte 70.320.506.00).

En outre, il serait souhaitable que le projet soit présenté prochainement aux conseillers généraux dans le sens des remarques précitées.

70.419.661.01 Subventions bâtiments communaux

Des subventions de l'ordre de CHF 217'000 sont attendues du Sport – Toto et des Monuments historiques pour les bains de Géronde et pour la rénovation de la salle Marine dans la maison de Courten.

70.420.501.00 Etudes plans d'amén. locaux et plans de quartiers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	575'000	565'000	425'000	360'000	450'000	450'000	300'000
Comptes	309'389.20	224'120	251'626.15	308'616.95	181'453.35	-	-

Dans son rapport sur les comptes 2014, la Cogest relevait:

- que les dépenses effectives étaient retombées dès 2010 en-dessous de la barre des CHF 310'000
- que pour les années 2010 à 2013, les dépenses n'avaient représenté que les 55%, 40%, 60% et 85% des montants budgétés
- qu'en rupture avec la tendance des charges effectives des années précédentes, la somme de CHF 450'000 avait été portée au budget 2014, alors que moins de la moitié de ce montant avait finalement été utilisé

La Commission s'interrogeait donc sur la pertinence de porter de tels montants au budget, au vu des résultats des années 2010 à 2014. Le montant budgété pour 2016 a été revu à la baisse et aligné sur les dépenses effectives de 2013.

70.430.314.00 Divers aménagements urbains

Pour les raisons évoquées ci-dessus (compte 10.102.310.02), la Cogest propose d'amender le budget du compte 70.430.314.00 de CHF 50'000, soit le montant prévu pour la création en ville d'emplacements dédiés à l'affichage politique.

2.2.7 90. FINANCES ET IMPOTS

90.209.426.05 Dividende Sogaval SA

La commune de Sierre estime que la santé financière de Sogaval SA doit permettre la distribution d'un deuxième dividende équivalent à celui de 2015. Ce super dividende ne figurait pas au budget 2015.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	19'000	19'000	19'000	19'000	19'000	19'000	1'600'000
Comptes	19'000	19'200	19'200	19'200	19'200	-	-

3 CONCLUSIONS

La Cogest a analysé le budget 2016 sur la base des documents fournis et des entretiens accordés par les conseillers municipaux, les chefs de service et par Messieurs François Genoud et Jérôme Crettol.

Les membres de la Commission de gestion remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur amabilité et leur disponibilité.

3.1 CONSIDERATIONS GENERALES

Le budget 2016 enregistre une nouvelle détérioration du résultat d'environ 800'000 CHF et prévoit un déficit d'environ 5 millions de francs. La Municipalité a reconnu, lors de la présentation du budget au conseil général, que le déficit est structurel et pas conjoncturel. La Cogest est du même avis. En fait, elle faisait déjà cette analyse il y a deux ans, lors du budget 2014.

Selon le message du Conseil municipal, la détérioration n'est pas liée à la gestion générale de la commune mais à des facteurs extérieurs (baisse des recettes des aménagements de production et plus grande participation de la commune aux charges de la HES-SO). S'il est indéniable que ces deux éléments pèsent sur le budget 2016, la Cogest relève que le Conseil municipal a fait le choix de ne pas toucher aux prestations de la commune, et accepte du même coup un déficit budgétaire important.

Le déficit budgétaire aurait été encore plus important sans une augmentation des revenus du dicastère 90 de 2.7 millions de francs. Cette hausse provient essentiellement des recettes fiscales des personnes morales et d'un dividende exceptionnel de Sogaval. Si la conjoncture devait se péjorer dans le tourisme et l'industrie suite à l'abandon du taux plancher par la BNS, ou si la construction devait ralentir, l'estimation des revenus fiscaux pourrait se révéler trop optimiste. La prudence est donc de mise.

Depuis le début de la législature, la Cogest demande de faire des économies structurelles, ceci afin de pouvoir poursuivre la politique d'investissement entamée ces dernières années. Elle n'a pour le moment pas été entendue et regrette que le débat politique n'ait pas eu lieu avant la fin de la législature.

En conséquence, la Cogest se verra contrainte d'être plus critique envers de nouveaux projets d'investissement, et cela aussi longtemps qu'une amélioration n'aura pas été observée.

3.2 REQUETES

La Cogest prend acte de l'investissement relatif à la nouvelle déchetterie. Lors de l'étude du budget, la Municipalité n'a pas été en mesure de fournir des chiffres précis concernant les variations attendues des volumes des déchets. En conséquence, nous demandons que le projet soit présenté prochainement aux conseillers généraux.

Un « stratagème » visant à améliorer le budget 2016 consiste en la création d'un fonds de stabilisation du tarif de l'électricité. Ce dernier va être créé et géré par Sierre-Energie. La Cogest exige que le compte-témoin apparaisse clairement dans l'annexe aux comptes communaux annuels.

3.3 AMENDEMENTS

10.102.310.02 Information et communication

En 2016, la Municipalité a prévu des dépenses pour l'affichage politique et culturel. La rubrique 10.102.310.02 (Information et communication) est en augmentation par rapport à 2015, car la Municipalité prévoit la création en ville d'emplacements dédiés à l'affichage politique pour la somme de CHF 30'000. Le compte 70.430.314.00 (Divers aménagements urbains) est également en augmentation. Là encore, la Municipalité envisage de mettre en place des dispositifs d'affichage pour les événements culturels (CHF 50'000). Les supports actuels pour l'affichage politique sont en fin de vie et doivent être remplacés. Et excepté les panneaux aux entrées de la ville, Sierre ne dispose plus de lieux d'affichage dédiés à la culture.

La Cogest demande à la Municipalité de développer un concept d'affichage global qui puisse être utilisé de manière commune par les parties intéressées. Il serait en outre intéressant d'inclure dans le concept l'affichage publicitaire censé générer des revenus annuels de l'ordre de CHF 60'000 (cf. montant budgété par la Municipalité jusqu'en 2014).

La Cogest propose d'amender le budget du compte 10.102.310.02 de CHF 30'000, soit le montant prévu pour la création en ville d'emplacements dédiés à l'affichage politique.

Étant donné que cet amendement concerne deux comptes, nous demandons aux Conseillers généraux de prendre la même décision concernant l'affichage politique et culturel.

70.430.314.00 Divers aménagements urbains

Pour les raisons évoquées ci-dessus (compte 10.102.310.02), la Cogest propose d'amender le budget du compte 70.430.314.00 de CHF 50'000, soit le montant prévu pour la création en ville d'emplacements dédiés à l'affichage politique.

Arrivée au terme de son analyse, la Commission de gestion recommande au Conseil général:

- **d'entrer en matière;**
- **d'approuver le budget 2016 avec les amendements proposés ci-dessus;**
- **d'autoriser le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique.**

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.

COMMISSION DE GESTION

Sabine Rey

Présidente



.....

Laurent Ducry

Rapporteur



.....

4 ANNEXES

4.1 Annexe 1: rubriques sur-budgétisées pointées dans le rapport des comptes 2013

Après avoir analysé les comptes 2010 à 2013, ainsi que les budgets 2011 à 2014, la Cogest relevait dans son rapport sur les comptes 2013 que certains montants budgétés pour 2013 étaient supérieurs aux dépenses réelles, alors que les comptes 2013 étaient dans la moyenne des années 2010 à 2012, voire même en-dessous.

Certaines positions surestimées, parfois année après année, avaient ainsi retenu l'attention de la Cogest. Elles ont évolué de la manière suivante:

10.102.310.03 Frais d'impression

Cette rubrique n'existe plus.

10.102.318.02 Frais juridiques

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	15'000	15'000	15'000	20'000	15'000	15'000	15'000
Comptes	9'807.30	4'605.35	13'840.30	16'119.30	16'561.75	-	-

10.102.318.09 Formation

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	20'000	60'000	65'000	65'000	30'000	30'000	30'000
Comptes	42'983.90	36'477.65	47'033.25	24'519.94	25'988.80	-	-

20.202.309.10 Autres charges du personnel

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	6'500	6'500	6'500	11'000	3'700	5'200	3'700
Comptes	6'412.20	5'562.45	6'517.05	5'478.20	3'231.25	-	-

20.312.315.01 Entretien équipement informatique

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	46'000	45'000	65'000	77'900	69'550	60'700	58'100
Comptes	44'265.45	43'495.35	48'671.33	63'479.80	66'193.89	-	-

20.402.317.00 Frais de déplacements

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	4'000	1'000	6'000	6'000	2'000	4'000	2'000
Comptes	3'639.45	107.80	1'183.20	366.20	1'035.80	-	-

20.704.317.00 Frais de déplacement

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	5'500	8'000	12'000	12'000	10'000	10'000	10'000
Comptes	10'697.35	9'815.30	9'510.65	8'032.90	8'182.35	-	-

30.200.302.00 Activités spécialisées, animations, encadrement

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	322'000	340'000	332'500	363'000	365'400	320'000	288'500
Comptes	336'222.80	323'419.10	317'962.10	315'455.15	296'176	-	-

40.100.317.00 Frais de déplacement

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	7'000	6'000	6'000	6'000	5'000	5'000	5'000
Comptes	4'442	4'499.10	2'699	1'898.90	4'084.40	-	-

40.250.301.00 Traitements TLH

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	-	22'500	331'200	394'000	380'300	389'300	388'300
Comptes	-	170'415.25	348'508.30	364'323.30	383'642.70	-	-

40.300.301.01 Conciergerie

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	41'000	42'300	62'000	65'000	56'100	57'100	48'600
Comptes	41'253.75	44'221.75	44'384.70	47'055.05	51'651.50	-	-

40.310.309.00 Autres charges du personnel

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	16'500	16'000	13'500	13'500	9'500	9'500	8'500
Comptes	9'240.90	9'671.95	9'293.70	11'183.15	7'783.05	-	-

70.110.301.00 Traitements

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	1'404'500	1'362'000	1'495'600	1'621'300	1'497'000	1'559'000	1'532'000
Comptes	1'388'290.75	1'387'703.90	1'488'514.70	1'506'156	1'485'100	-	-

70.260.301.00 Traitements

Les frais de piquet n'avaient pas été pris en compte lors de l'établissement du budget 2014.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	906'500	903'000	916'500	947'500	928'500	937'500	978'500
Comptes	870'470	909'645.85	918'453.70	928'202.25	961'102.30	-	-

70.270.318.00 Creusement des tombes

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	34'000	44'000	54'000	75'000	75'000	65'000	65'000
Comptes	34'847.05	49'231.10	68'959	62'393.85	72'493.50	-	-

70.270.390.00 Salaires

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	220'000	219'000	231'500	240'000	242'500	242'000	256'500
Comptes	216'432	229'037	224'498	235'343.05	262'332.45	-	-

70.310.314.02 Curage bouches et sacs d'eau

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	60'000	80'000	80'000	70'000	65'000	60'000	60'000
Comptes	57'229.20	56'240.40	62'830.55	59'394.60	55'901.40	-	-

70.310.318.00 Études et sondages

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	45'000	45'000	35'000	60'000	35'000	40'000	40'000
Comptes	21'033.60	18'134	30'958.70	25'737	33'098.60	-	-

70.310.352.02 Step de Granges

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	140'000	160'000	180'000	180'000	150'000	155'000	176'000
Comptes	138'636.90	157'788.05	129'780.15	106'959.45	182'685.15	-	-

70.310.390.01 Salaires

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	210'000	222'000	251'000	265'000	267'500	258'000	248'000
Comptes	219'082	209'904	214'317	249'885.25	260'976.15	-	-

70.320.315.02 Entretien dépôt déchets

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	30'000	30'000	30'000	35'000	35'000	31'000	31'000
Comptes	29'442.55	33'364.80	28'645.90	29'121.90	33'640.90	-	-

70.320.318.05 Décharges matériaux inertes

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	8'000	8'000	12'000	17'000	17'000	12'000	12'000
Comptes	10'899.60	12'820	13'569	10'465.05	9'472	-	-

A l'exception du compte 70.270.390.00 Salaires, toutes ces rubriques ont vu leur budget baisser entre 2013 et 2015. Pour certains postes, le montant budgété après cette baisse n'a pas varié pour les années 2015 et 2016. Pour d'autres, les montants budgétés ont encore été revus à la baisse en 2015, puis en 2016. Et enfin pour les derniers, après avoir été relevés en 2015, les montants prévus ont été rabaissés pour 2016.

Pour la rubrique 70.260.301.00 Traitements, les montants budgétés ont été revus à la hausse dès le budget 2015.

4.2 Annexe 2: autres charges budgétisées en baisse

Quelles que soient les explications fournies dans le fascicule relatif au budget 2016, certains montants budgétés ont été revus à la baisse, s'approchant ainsi des dépenses effectives de 2014. Il n'y a donc pas vraisemblablement pas d'économies réelles à attendre sur les postes listés ci-dessous et dont les intitulés sont suivis d'une *.

Pour certaines positions, la commission ne serait pas surprise qu'il y ait même un dépassement de budget, vu la tendance fluctuante des années précédentes (voir ci-après les rubriques avec **).

Certaines dépenses prévues en 2016 sont même inférieures aux charges effectives de 2014. Seuls les comptes de l'année 2016 renseigneront sur la réalité de l'économie (voir ci-après les rubriques avec ***).

10.102.310.01 Imprimés, publications*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	89'000	95'000	110'000	110'000	99'000	102'000	87'000
Comptes	129'112.31	88'780.05	113'915.55	102'844.57	73'481.45	-	-

10.102.318.05 Taxes du compte postal**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	45'000	45'000	45'000	45'000	45'000	45'000	40'000
Comptes	44'361.93	42'176.78	41'206.82	43'107.38	40'920.39	-	-

10.102.318.06 Frais de poursuites**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	175'000	160'000	160'000	150'000	230'000	220'000	200'000
Comptes	144'501.30	144'306.80	233'373.30	219'024.80	186'095.60	-	-

10.102.319.00 Cotisations et dons***

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	43'000	43'000	43'000	40'000	36'000	35'000	32'000
Comptes	38'854.15	37'384.40	39'687.10	39'143.25	33'317	-	-

10.102.330.00 Pertes débiteurs divers**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	5'000	5'000	5'000	5'000	10'000	15'000	10'000
Comptes	22'007.53	8'081.45	22'217.75	37'656.85	6'625.75	-	-

10.200.312.01 Énergie électrique*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	45'000	45'000	50'000	46'000	50'000	45'000	40'000
Comptes	52'507.75	56'766.20	50'303.05	40'840.90	37'755.65	-	-

10.400.319.00 Impôts, taxes et charges de copropriétés*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	18'200	18'700	20'700	38'000	33'000	29'000	19'000
Comptes	24'459.95	17'990.40	20'073.30	25'478.55	15'734.40	-	-

20.302.351.00 Taxes cantonales***

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	90'000	90'000	80'000	80'000	90'000	144'000	120'000
Comptes	75'576.25	90'579	103'025.50	132'081.75	128'651.50	-	-

20.302.310.03 Cartes d'identité***

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	36'000	36'000	45'000	36'000	33'000	30'000	24'000
Comptes	44'848.80	33'161.50	34'234.50	32'808.30	26'117.20	-	-

20.402.315.00 Entretien mobilier, machines et matériel*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	1'500	1'700	21'000	13'500	12'000	21'000	18'000
Comptes	1'678.60	1'684.80	6'470.50	12'035.40	11'075.85	-	-

20.402.318.00 Téléphones et port*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	6'000	6'000	6'000	3'000	1'500	3'900	2'700
Comptes	3'897.35	3'670.25	657.65	1'380	1'266.40	-	-

20.402.318.01 Conciergerie**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	-	-	6'000	6'000	4'100	4'100	4'000
Comptes	-	-	3'507.40	4'659.10	3'976.05	-	-

20.404.312.01 Énergie électrique***

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	19'000	19'000	20'000	23'000	23'000	20'000	16'000
Comptes	24'312.45	30'720.10	21'565.70	19'420.90	16'212.95	-	-

20.404.314.00 Entretien immeubles, installations & mobilier***

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	12'000	12'000	18'000	21'700	21'500	33'000	10'000
Comptes	60'062.95	24'074.45	21'548.95	11'786.30	11'617.80	-	-

20.502.313.01 Matériel, local du feu à Itagne***

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	16'500	16'000	16'000	9'250	14'000	22'300	12'300
Comptes	15'806.90	17'627.15	14'654.80	8'999.50	13'205.20	-	-

20.502.314.00 Entretien immeubles**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	5'000	5'000	6'000	5'000	5'000	9'000	5'000
Comptes	4'236.50	5'252.75	5'378.30	1'972.85	4'998.15	-	-

30.200.317.01 Après-midi de sport et de culture*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	129'000	104'000	104'000	104'000	96'000	96'000	93'000
Comptes	109'279.10	101'179.75	101'245.65	102'339.45	90'060.15	-	-

30.200.319.01 Dépenses diverses***

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	28'800	30'000	30'150	22'000	18'000	18'000	14'300
Comptes	27'099.95	30'183.35	28'290.75	21'847.05	14'478.50	-	-

30.300.302.00 Activités spécialisées, animations, encadrement***

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	127'500	127'500	113'500	113'500	100'500	97'500	89'700
Comptes	98'183.95	119'836.90	105'569	99'206.30	96'485.55	-	-

30.300.309.00 Formation et charges div. personnel enseignant*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	13'800	13'800	13'800	8'500	11'300	12'300	6'500
Comptes	14'547.50	12'493.20	10'454.35	6'540.80	5'713.50	-	-

30.300.310.01 Fournitures scolaires*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	40'000	40'000	40'000	40'000	53'200	46'600	39'000
Comptes	41'100.80	39'996.35	39'973.67	36'731.45	34'608.62	-	-

30.300.313.00 Repas cantine scolaire, CO*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	-	-	-	42'000	74'030	58'000	52'600
Comptes	-	-	-	69'741	46'485.30	-	-

30.300.319.01 Dépenses diverses*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	17'900	17'000	14'000	11'000	8'500	8'500	4'500
Comptes	17'810.25	17'435.15	12'922.47	4'655.75	1'326.70	-	-

30.400.311.02 Équipement salles gymnastiques, CO*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	3'500	3'500	2'500	2'500	3'500	3'500	2'500
Comptes	3'987.35	2'061.05	1'784.95	2'093.60	1'981.70	-	-

30.400.312.00 Chauffage salle omnisports**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	35'000	38'000	38'000	35'000	35'000	40'000	37'000
Comptes	37'285.90	30'535.05	41'355.15	39'553.25	35'924.10	-	-

30.400.312.01 Chauffage écoles primaires**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	130'000	125'000	125'000	150'000	150'000	160'000	150'000
Comptes	137'802.80	162'812.75	154'831.10	169'477.70	144'647.95	-	-

30.400.312.02 Chauffage cycles d'orientation**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	90'000	90'000	70'000	85'000	80'000	75'000	63'000
Comptes	70'797.75	96'652.90	71'084.85	77'489.10	47'350.40	-	-

30.400.312.06 Énergie électrique écoles primaires*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	44'000	70'000	55'000	55'500	55'000	50'000	45'000
Comptes	42'833.20	64'270.55	53'051.25	48'529.60	44'816.90	-	-

30.400.312.07 Énergie électrique cycles d'orientation***

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	31'500	35'000	35'000	32'000	32'000	30'000	27'000
Comptes	37'075.60	32'508	31'677.25	29'121.35	27'356.15	-	-

30.400.313.01 Produits de nettoyage écoles primaires***

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	25'000	25'000	26'900	30'000	30'000	36'000	33'000
Comptes	24'884.40	24'300.55	24'238.05	28'756.25	33'519.10	-	-

30.400.314.00 Entretien salle omnisports**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	14'000	8'000	10'700	8'100	8'100	8'100	6'000
Comptes	8'186.20	6'723.40	9'641.20	3'739.70	5'136.75	-	-

30.400.318.05 Taxes de communication, cycle d'orientation ***

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	11'000	23'300	5'000	5'000	4'000	4'000	2'000
Comptes	8'984.05	22'602.85	8'588.20	4'876.85	2'295	-	-

40.200.312.01 Énergie électrique espace culturel des Marais*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	9'000	10'000	10'000	7'800	8'500	8'500	8'000
Comptes	9'542.75	7'938.80	8'375	7'834.80	7'376.95	-	-

40.250.312.01 Énergie électrique TLH**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	12'500	12'500	12'000	13'000	12'000	15'000	12'000
Comptes	11'980.80	14'055.45	11'228.25	13'042.25	11'682.05	-	-

40.300.312.00 Énergie électrique pratique sportive*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	80'000	80'000	80'000	37'000	35'000	50'000	35'000
Comptes	85'810.10	72'372.85	62'509.50	30'879.10	28'685.80	-	-

40.310.312.00 Chauffage*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	90'000	80'000	70'000	70'000	35'000	40'000	35'000
Comptes	81'910	67'674.25	38'850.35	42'727.60	30'690.05	-	-

40.310.312.01 Piscine, énergie*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	66'000	60'000	55'000	50'800	45'000	40'000	35'000
Comptes	56'385.50	56'715.70	46'712.40	38'141.75	28'455.65	-	-

40.310.315.00 Entretien mobilier/machines**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	42'000	45'000	50'000	55'000	38'400	38'700	32'000
Comptes	46'544.50	37'757.90	49'041.34	52'755.05	27'454.45	-	-

40.310.318.02 Assurance de bâtiments***

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	5'800	5'500	6'700	7'500	7'500	7'500	7'200
Comptes	5'853	6'568	7'215	7'305	7'293	-	-

40.350.314.00 Entretien bâtiment***

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	63'000	61'000	68'500	70'200	64'700	61'200	57'000
Comptes	86'905.40	80'775.95	73'591.85	67'322.85	57'043.25	-	-

40.350.315.00 Entretien machine à glace***

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	3'000	5'500	5'500	6'900	8'500	8'000	6'000
Comptes	9'377.25	9'005	7'045.10	7'116.25	6'443.85	-	-

40.350.390.00 Patinoires, consommation eau***

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	7'000	8'000	7'000	7'500	9'170	9'500	9'000
Comptes	6'930.50	8'632.50	8'835	9'825.50	10'233.15	-	-

50.100.318.02 Office du travail*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	-	-	58'000	64'000	68'000	65'500	58'000
Comptes	-	-	68'519.45	52'896.84	45'445.60	-	-

50.100.318.03 Cours d'appui aux apprentis et divers*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	-	-	250'000	235'000	45'000	29'000	25'000
Comptes	-	-	585'170.75	438'772.85	16'961.80	-	-

50.100.364.00 Frais d'itinéraires (apprentis et étudiants)*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	-	-	-	-	500'000	400'000	300'000
Comptes	-	-	-	-	275'284.50	-	-

50.100.365.04 Job-Transit services*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	-	-	60'000	60'000	62'000	64'000	60'000
Comptes	-	-	61'027.50	52'613.80	55'688	-	-

60.100.312.05 Énergie de pompage*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	169'000	155'000	158'000	156'000	142'800	149'200	145'000
Comptes	158'890.70	182'358.45	153'032.15	152'879.80	132'663	-	-

60.100.315.01 Exploitation et entretien***

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	114'900	117'700	141'900	124'500	117'000	159'000	158'600
Comptes	101'419.50	167'647.45	158'118.85	173'754.20	180'620	-	-

60.300.312.00 Électricité, gaz*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	31'000	31'000	38'000	29'800	32'400	28'900	21'700
Comptes	37'395	31'002.35	32'832.85	26'987.25	20'356.40	-	-

60.400.312.00 Énergie éclairage public***

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	260'000	273'000	274'000	250'000	228'000	195'000	175'000
Comptes	279'592.60	264'789.30	242'499.25	216'286.25	193'085.05	-	-

60.400.315.00 Entretien et installation éclairage public***

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	420'000	514'000	600'000	696'000	619'000	562'500	540'000
Comptes	415'399.90	511'153.10	573'301.05	714'200.80	618'761.80	-	-

70.210.312.00 Énergie électrique*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	57'000	59'500	50'000	46'000	50'000	50'000	45'000
Comptes	50'255.80	54'552.35	54'580.10	46'886.05	42'096.70	-	-

70.220.314.01 Déneigement***

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	40'000	50'000	50'000	50'000	70'000	60'000	50'000
Comptes	47'443.75	28'792.50	193'966.25	58'891.50	53'127.05	-	-

70.230.313.00 Carburants**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	150'000	135'000	143'000	157'500	170'000	172'000	157'500
Comptes	143'219.95	161'750.50	182'2887.20	166'667.15	157'055.35	-	-

70.260.314.00 Entretien espaces verts***

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	24'000	31'000	31'000	31'000	29'000	34'000	29'500
Comptes	17'243.15	29'422.25	40'898.85	103'048.40	31'288.30	-	-

70.260.314.02 Entretien écoles***

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	18'000	10'000	10'000	15'000	4'000	4'000	2'000
Comptes	16'163.75	10'176.50	8'885.20	0	2'317.20	-	-

70.310.390.05 Frais d'encaissement**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	-	-	-	-	50'000	50'000	45'000
Comptes	-	-	-	50'093.50	41'326	-	-

70.320.313.01 Carburants*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	65'000	55'000	50'000	53'000	55'000	60'000	55'000
Comptes	46'349.70	53'513.20	55'379.20	51'764.70	50'115.55	-	-

70.410.314.00 Entretien des bâtiments municipaux**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	220'000	268'000	327'000	403'800	390'000	451'800	368'500
Comptes	235'539.85	416'009.65	327'681.55	403'447.05	352'774.35	-	-

90.300.330.00 Pertes fiscales s/revenu & fortune pers physiques**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	700'000	700'000	660'000	700'000	700'000	950'000	850'000
Comptes	638'720.55	1'362'758.40	631'902.90	1'516'123.25	717'671.15	-	-

90.300.330.02 Remises d'impôts***

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	60'000	90'000	90'000	80'000	60'000	50'000	40'000
Comptes	188'479.05	92'556.80	61'935.75	33'645.25	43'416.15	-	-

4.3 Annexe 3: recettes effectives

Certaines recettes ont été revues à la hausse ou à la baisse, de manière à s'adapter aux revenus effectifs de 2014 ou des années précédentes.

10.109.421.00 Intérêts de retard et frais récupérés

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	250'000	300'000	360'000	375'000	390'000	375'000	380'000
Comptes	392'568.90	392'516.69	414'378.63	375'404.40	381'236.69	-	-

10.109.431.02 Émoluments travaux de taxation

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	20'000	20'000	30'000	32'000	32'000	32'000	25'000
Comptes	33'020	39'242	38'028	31'620	26'932.40	-	-

10.109.490.01 Refacturation frais de poursuite

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	-	-	-	-	100'000	100'000	90'000
Comptes	-	-	-	100'187	82'652	-	-

10.409.423.00 Locations

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	980'500	1'097'000	1'140'000	1'190'000	1'106'000	1'079'200	1'128'000
Comptes	1'139'271.90	1'188'789.70	1'244'137.70	1'295'895.95	1'169'605	-	-

20.209.427.03 Recettes parcomètres HISA

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	6'000	4'000	4'000	6'000	6'000	6'000	8'000
Comptes	6'591	5'715	3'140	14'270	8'270	-	-

20.209.431.00 Émoluments administratifs

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	50'000	56'000	55'000	30'000	30'000	30'000	45'000
Comptes	52'942.50	30'898.29	40'066.45	37'459.10	52'359.95	-	-

20.209.431.11 Recettes administratives tribunal de police

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	-	-	-	-	15'000	15'000	35'000
Comptes	-	-	-	-	38'100	-	-

20.309.431.00 Taxes et émoluments

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	66'000	91'000	91'000	100'000	102'000	110'400	99'000
Comptes	67'323.05	101'059.15	102'382.45	109'686.35	97'465.20	-	-

20.309.436.01 Recettes cartes d'identité

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	50'000	50'000	57'000	48'000	48'000	43'800	36'000
Comptes	57'176	48'120	51'069	45'238	37'526	-	-

20.509.452.01 Participation service du feu intercommunal

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	45'000	45'000	45'000	45'000	60'000	70'000	65'000
Comptes	43'255.50	42'763.30	74'696.35	69'923.80	66'168.55	-	-

30.309.435.01 Repas cantine scolaire, CO

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	-	-	-	42'000	59'000	53'000	48'000
Comptes	-	-	-	48'824.20	44'815.05	-	-

30.409.427.00 Locations salle omnisports

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget		23'000	23'000	23'000	27'600	59'000	57'000
Comptes	22'830	22'610	23'313	29'800	28'400	-	-

40.319.429.00 Recettes buvette

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	23'000	35'000	40'000	56'000	29'000	29'000	27'000
Comptes	32'080	20'243.05	27'118.90	46'890.30	26'684.10	-	-

50.109.461.00 Subventions cours d'appui aux apprentis

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	-	-	13'000	10'000	12'000	13'000	9'000
Comptes	-	-	11'387.75	15'899.85	4'907.25	-	-

50.109.461.01 Subv. frais d'itinéraires (apprentis et étudiants)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	-	-	-	-	250'000	200'000	150'000
Comptes	-	-	-	344'377.40	139'646.50	-	-

4.4 Annexe 4: dépenses effectives en baisse depuis 2010

Voici le détail des rubriques dont les dépenses effectives sont à la baisse:

10.101.300.01 Indemnités du conseil

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	415'000	435'000	435'000	435'000	425'000	425'000	425'000
Comptes	430'275.40	429'631.05	422'375.95	425'722.15	421'575.60	-	-

10.101.300.02 Indemnités des commissions

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	20'000	20'000	17'000	15'000	13'000	8'000	8'000
Comptes	14'541.90	12'106.75	10'710.35	5'486.80	6'851.95	-	-

10.101.303.00 Charges sociales

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	57'000	57'000	58'500	58'500	55'500	50'000	50'000
Comptes	64'380.85	53'345.75	51'867.45	47'961.90	47'471.45	-	-

10.102.318.01 Jumelage

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	23'000	23'000	23'000	23'000	19'000	19'000	14'000
Comptes	25'046.40	23'928.45	23'000	23'000	19'000	-	-

10.102.318.03 Frais judiciaires et consultants

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	30'000	60'000	50'000	30'000	30'000	28'000	28'000
Comptes	54'861.50	47'520	27'540	25'920	25'920	-	-

10.400.318.07 Frais d'actes

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	40'000	40'000	40'000	30'000	20'000	20'000	10'000
Comptes	8'256.40	46'902.40	56'560.10	20'177.90	9'845.10	-	-

10.500.318.00 Promotion économique

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	156'400	116'000	156'500	143'000	85'000	71'000	45'000
Comptes	168'088.75	125'202.10	98'878.15	101'318.25	62'232.35	-	-

20.404.314.00 Entretien immeubles, installations & mobilier

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	12'000	12'000	18'000	21'700	21'500	33'000	10'000
Comptes	60'062.95	24'074.45	21'548.95	11'786.30	11'617.80	-	-

30.200.302.00 Activités spécialisées, animations, encadrement

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	322'000	340'000	332'500	363'000	365'400	320'000	288'500
Comptes	336'222.80	323'419.10	317'962.10	315'455.15	296'176	-	-

30.200.317.01 Après-midi de sport et de culture

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	129'000	104'000	104'000	104'000	96'000	96'000	93'000
Comptes	109'279.10	101'179.75	101'245.65	102'339.45	90'060.15	-	-

30.200.319.01 Dépenses diverses

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	28'800	30'000	30'150	22'000	18'000	18'000	14'300
Comptes	27'099.95	30'183.35	28'290.75	21'847.05	14'478.50	-	-

30.300.302.00 Activités spécialisées, animations, encadrement

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	127'500	127'500	113'500	113'500	100'500	97'500	89'700
Comptes	98'183.95	119'836.90	105'569	99'206.30	96'485.55	-	-

30.300.309.00 Formation et charges div. personnel enseignant

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	13'800	13'800	13'800	8'500	11'300	12'300	6'500
Comptes	14'547.50	12'493.20	10'454.35	6'540.80	5'713.50	-	-

30.300.310.01 Fournitures scolaires

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	40'000	40'000	40'000	40'000	53'200	46'600	39'000
Comptes	41'100.80	39'996.35	39'973.67	36'731.45	34'608.62	-	-

30.300.319.01 Dépenses diverses

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	17'900	17'000	14'000	11'000	8'500	8'500	4'500
Comptes	17'810.25	17'435.15	12'922.47	4'655.75	1'326.70	-	-

40.100.310.00 Matériel d'enseignement culture parascolaire

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	8'000	8'000	5'000	5'000	4'000	2'500	2'500
Comptes	6'225.05	4'558.05	2'474.05	1'306.45	3'069.65	-	-

40.100.311.00 Œuvres d'art

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	18'000	12'000	12'000	6'000	1'000	1'000	1'000
Comptes	6'359.25	11'686.45	16'496.90	5'228.46	959.40	-	-

40.100.365.06 Animation caves de Courten

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	43'000	65'000	65'000	50'000	35'000	20'000	20'000
Comptes	43'085.55	64'978.10	67'460.90	50'002.38	34'998.54	-	-

40.100.365.22 Promotion musiques actuelles

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	21'000	36'000	36'000	36'000	25'000	25'000	25'000
Comptes	19'712.45	35'500	36'000	36'000	25'640.15	-	-

40.200.310.01 CD, DVD, supp. numériques

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	10'000	30'000	30'000	30'000	28'000	20'000	15'000
Comptes	8'796	29'423.19	29'710.90	29'852.35	25'303.65	-	-

40.200.311.01 Mobilier, matériel, équipement

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	20'000	83'000	47'500	28'500	15'000	10'000	16'000
Comptes	11'223.28	81'699.07	46'981.40	28'030.66	15'171.04	-	-

40.310.313.00 Matériel de désinfection/nettoyage

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	35'000	37'000	36'000	36'000	24'500	24'500	24'000
Comptes	37'206.75	36'916	36'404.65	36'039.40	24'106.55		

40.350.314.00 Entretien bâtiment

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	63'000	61'000	68'500	70'200	64'700	61'200	57'000
Comptes	86'905.40	80'775.95	73'591.85	67'322.85	57'043.25	-	-

40.350.315.00 Entretien machine à glace

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	3'000	5'500	5'500	6'900	8'500	8'000	6'000
Comptes	9'377.25	9'005	7'045.10	7'116.25	6'443.85	-	-

60.300.318.01 Administration et gestion

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	24'100	24'100	16'100	16'100	16'100	15'900	16'100
Comptes	24'113.20	24'202.80	16'130.20	16'130.20	15'532.80	-	-

70.260.314.02 Entretien écoles

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	18'000	10'000	10'000	15'000	4'000	4'000	2'000
Comptes	16'163.75	10'176.50	8'885.20	0	2'317.20	-	-

70.260.365.00 Floralies sierroises

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	5'000	125'000	5'000	130'000	5'000	75'000	75'000
Comptes	3'340.35	119'366.50	3'529.30	145'912.45	709.80	Reporté sur 2016	-

70.410.314.03 Mesures d'économie d'énergie

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	757'500	407'000	479'600	299'600	91'800	112'600	82'600
Comptes	757'854.30	408'192.30	448'976.95	128'053.05	102'919.90	-	-

90.300.329.00 Intérêts rémunérateurs

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	36'000	36'000	36'000	20'000	20'000	20'000	20'000
Comptes	35'497.68	32'184.05	18'316.31	22'156.63	18'861.67	-	-

90.300.330.02 Remises d'impôts

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget	60'000	90'000	90'000	80'000	60'000	50'000	40'000
Comptes	188'479.05	92'556.80	61'935.75	33'645.25	43'416.15	-	-